



Septembre 2016

Stratégie nationale



REPUBLIQUE MALAGASY

FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
DIRECTION DE LA PROMOTION DU GENRE

PRODUIT MDG07POP

STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE 2017-2021





OURS

Unité responsable :

Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF)

Direction Générale :

Direction Générale de la Promotion de la Femme

Coordination :

Direction de la Promotion du Genre - Produit MDG07 POP

Édition de la publication :

MPPSPF - UNFPA



ACRONYMES

CECI

Centre d'Écoute et de Conseil Juridique

CSB

Centre de Santé de Base

EDS

Enquête Démographique et de Santé

EDSMD

Enquête Démographique de la Santé à Madagascar

ENMG

École Nationale de la Magistrature

ENSOMD

Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

IEC

Information, Éducation et Communication

IST

Infection Sexuellement Transmissible

MEN

Ministère de l'Éducation Nationale

MEP

Ministère de l'Éducation Professionnelle

MINFOP

Ministère de la Fonction Publique

MINJUS

Ministère de la Justice

MPPSPF

Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme

ODD

Objectifs de Développement Durable

OIM

Organisation Internationale pour les Migrations

OMD

Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

ONG

Organisation Non Gouvernementale

OPJ

Officier de Police Judiciaire

OSC

Organisation de la Société Civile

OSPJ

Officier Supérieur de Police Judiciaire

PANAGED

Plan d'Action Nationale Genre et Développement

PC

Prise en Charge

PCJ

Prise en Charge Juridique

PCM

Prise en Charge Médicale

PCPS

Prise en Charge Psychosociale

**PMPM**

Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs

PND

Plan National de Développement

PNLCVBG

Plateforme Nationale de Lutte contre les VBG

PNPF

Politique Nationale de Promotion de la Femme

PRLCVBG

Plateforme Régionale de Lutte contre les VBG

PTA

Plan de Travail Annuel

PTF

Partenaire Technique et Financier

PTT

Plan de Travail Trimestriel

SDPPSPF

Service de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme

SNLCVBG

Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre

SNU

Système des Nations Unies

VBG

Violence Basée sur le Genre

VIH

Virus de l'Immunodéficience Humanaire

MOT DU MINISTRE

Les VBG sont l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde et Madagascar n'en est pas épargné, d'autant plus que les diverses crises cycliques qui ont traversé le pays depuis son indépendance, ont entraîné la recrudescence des violences sous toutes ses formes.

Bien que les femmes et les filles soient les principales cibles des VBG, les hommes et les jeunes garçons peuvent l'être également. Les actes de violence se rencontrent partout quelques soient l'âge, la religion ou la classe sociale. Ils changent seulement de forme en fonction des auteurs.

De nombreuses interventions dans différents domaines (santé, juridique, psychosociale, protection et sécurité), ont été entreprises jusqu'ici, sur l'ensemble du territoire, par un large éventail d'acteurs et d'actrices, issus des structures étatiques, de la société civile nationale, des ONG nationales ou internationales et des organismes du Système des Nations Unies.

J'espère que la présente stratégie et son plan d'actions quinquennal, constitueront un cadre commun d'actions visant à renforcer la prévention des Violences Basées sur le Genre et la réponse holistique aux victimes.

Je remercie honorablement la collaboration de toutes les autorités nationales, des partenaires financiers et particulièrement l'UNFPA pour mettre fin aux VBG.

Aussi, pour terminer, j'encourage tous les acteurs et toutes les actrices-clés à s'impliquer dans le processus de mise en oeuvre de ces présents documents et réitère ma profonde reconnaissance à l'endroit de tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à leur avènement.





TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I INTRODUCTION	11
CHAPITRE II CONTEXTE ET JUSTIFICATION	15
II.1. Contexte général	16
II.1.1 Situation démographique et géographique de Madagascar	16
II.1.2 Développement humain	16
II.1.3 Égalité des genres et promotion de la femme	18
II.2. Cadre normatif et institutionnel	19
II.2.1 Instruments internationaux	19
II.2.2 Textes juridiques et législatifs	19
II.2.3 Documents stratégiques nationaux	20
II.3. Justification de la SNLCVBG	20
CHAPITRE III ÉTAT DES LIEUX DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	21
III.1. Constat sur le VBG	22
III.2. Concepts liés au VBG	22
III.2.1 Le genre	22
III.2.2 La violence	22
III.2.3 La violence basée sur le genre (VBG)	23
III.2.4 Victimes et survivants	23
III.3. Les différents types de VBG	23
III.3.1 La violence physique	23
III.3.2 La violence sexuelle	24
III.3.3 La violence psychologique	24
III.3.4 La violence économique	24
III.3.5 La maltraitance envers l'enfant, en particulier les filles	25
III.4. Les causes des VBG	26
III.4.1 Causes immédiates	26
III.4.2 Causes sous-jacentes	26
III.4.3 Causes profondes	27
III.4.4 Le profil des auteurs de violence	27
III.5. Les conséquences	28
III.5.1 Impacts immédiats	28
III.5.2 Impacts à long terme	28



CHAPITRE IV CADRE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 29

IV.1. Objectifs de la stratégie nationale.....	30
IV.1.1 But	30
IV.1.2 Objectif général	30
IV.1.3 Objectifs spécifiques	30
IV.1.4 Les groupes cibles se situent à trois niveau.....	30
IV.2. Approches	31
IV.2.1 En période normale	31
IV.2.2 En période de crise.....	32
IV.3. Composantes stratégiques	33
IV.3.1 Axe 1 Prévention des actes de violence.....	33
IV.3.2 Axe 2 Réponses juridique, médicale et sociale.....	34
IV.3.3 Axe 3 Réinsertion socio-économique des victimes des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs	36
IV.3.4 Axe 4 Coordination et suivi-évaluation.....	37
IV.3.5 Axe 5 Optimisation des résultats par la mise en place de mesures d'accompagnement	37

CHAPITRE V MÉCANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES VBG 39

V.1. Mécanisme de coordination.....	40
V.1.1 Organe d'orientation et de coordination.....	40
V.1.2 Les autres départements sectoriels.....	40
V.1.3 Les Parlementaires	41
V.2. Financement et mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VBG	41
V.2.1 Les Partenaires techniques et financiers.....	41
V.2.2 L'organe de mise en oeuvre - les plateformes nationale et régionales de lutte contre les violences basées sur le genre.....	41
V.3. Suivi-évaluation.....	42
V.3.1 Suivi	42
V.3.2 Évaluation.....	42

CHAPITRE VI PLAN D'ACTIONS NATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LES VBG 43

VI.1. Costing.....	44
VI.2. Plan d'actions	45
VI.2.1 Axe 1 Prévention des actes de violence.....	46
VI.2.2 Axe 2 Réponses juridique, médicale et sociale.....	51
VI.2.3 Axe 3 Réinsertion socio-économique des victimes des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs	57
VI.2.4 Axe 4 Coordination et suivi-évaluation.....	59
VI.2.5 Axe 5 Optimisation des résultats par la mise en place de mesures d'accompagnement	61



CHAPITRE VII CONCLUSION	63
CHAPITRE VIII ANNEXES	65
VIII.1. Annexe I Analyse des axes stratégiques.....	66
VIII.1.1 Axe 1 Prévention des actes de violence.....	66
VIII.1.2 Axe 2 Réponses juridique, médicale et sociale.....	67
VIII.1.3 Axe 3 Réinsertion socio-économique des victimes des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs.....	68
VIII.1.4 Axe 4 Coordination et suivi-évaluation.....	69
VIII.1.5 Axe 5 Optimisation des résultats par la mise en place de mesures d'accompagnement.....	70
VIII.2. Annexe II Textes nationaux et internationaux.....	71
VIII.2.1 Textes internationaux.....	71
VIII.2.2 Textes nationaux.....	71
VIII.3. Annexe III Liste des personnes rencontrées.....	72
CHAPITRE IX BIBLIOGRAPHIE	75



INDEX



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	
Coût par axe stratégique (en US\$)	44-45
Tableau 2	
Axe 1 Prévention des actes de violences	46-50
Tableau 3	
Axe 2 Réponses juridique, médicale et sociale	51-56
Tableau 4	
Axe 3 Réinsertion socio-économique des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs ...	57-58
Tableau 5	
Axe 4 Coordination et suivi-évaluation	59-60
Tableau 6	
Axe 5 Optimisation des résultats par la mise en place des mesures d'accompagnement	61-62
Tableau 7	
Liste des personnes rencontrées	72-73



LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1	
Prise en charge holistique des victimes de violence et de leur entourage, y compris l'auteur	32



CHAPITRE I Introduction



Les violences basées sur le genre (VBG) constituent une violation des droits humains. Madagascar n'est pas épargné par ce fléau qui n'a cessé de s'amplifier suite aux crises socio-politiques cycliques qui ont frappé le pays. En effet, l'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD) conduite en 2012/2013 indique que les femmes subissent diverses formes de violences, notamment physiques, sexuelles, psychologiques et économiques. 30 % des femmes subissent plusieurs types de violence.

Des rapports inégalitaires peuvent être des facteurs de blocage au développement. Il existe des relations socialement construites entre hommes et femmes, entre garçons et filles, qui maintiennent la femme dans une situation d'infériorité et entraînent le faible accès des femmes aux opportunités et aux ressources.

Suite aux engagements internationaux relatifs à la lutte contre les violences basées sur le genre, tels que : la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD3) l'État par le biais du Ministère en charge du Genre a initié l'élaboration de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme (PNPF), du Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) et la mise en place de structures de recours pour une prise en charge intégrée des victimes des VBG.

Pour répondre aux préoccupations de l'État face à la recrudescence de violences post-crisis mais également pour faire face à ses engagements par rapport aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à l'Agenda 2063 ainsi que le Plan National de Développement (PND) 2015-2019, une Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNLCVBG) a été élaborée pour servir de document de référence pour tous les acteurs œuvrant dans le domaine.

Méthodologie

La Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre a été élaborée selon une approche participative, en faisant appel à la contribution des membres de la Plateforme nationale et des plateformes régionales, ainsi que les partenaires techniques et financiers. L'élaboration du document a été effectuée en deux étapes :

Première étape :

Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme a organisé un atelier d'élaboration de la version préliminaire de la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre avec la participation de toutes les parties prenantes œuvrant dans le domaine à l'issue duquel, quatre principaux axes stratégiques ont été identifiés.

Deuxième étape :

Le document de Stratégie Nationale de Lutte Contre les VBG a été ajusté par un consultant recruté par le Ministère pour faire ressortir les activités constituant le plan d'actions opérationnel au niveau national. Des études documentaires ont étoffé la version préliminaire de la stratégie de lutte contre les VBG. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier des expériences et des bonnes pratiques des autres pays, des recherches en ligne sur des stratégies similaires ont été effectuées par le consultant.

Pour faire ressortir les réalités nationales des entretiens individuels ont été conduits auprès de différents acteurs clés de quelques régions bénéficiaires de la mise en place des plateformes régionales de lutte contre les VBG.



Les personnes ressources rencontrées sont :

- Les dirigeants et les responsables techniques au niveau du Ministère en charge de la promotion du genre ;
- Les membres des plateformes régionales de lutte contre les VBG ;
- Les personnes impliquées dans la prise en charge holistique :
 - *Responsables de structures de prise en charge psychosociale ;*
 - *Des juristes et officiers de police judiciaires assurant la prise en charge juridique ;*
 - *Des médecins responsables de la prise en charge médicale ;*
- Les représentants des médias.

Les informations et données recueillies durant ces missions ont permis de faire une analyse approfondie des axes stratégiques à travers les études de la pertinence et de la faisabilité des activités envisagées.



CHAPITRE II

Contexte et justification



II.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

II.1.1. Situation géographique et démographique de Madagascar

Situé à 400 km au large des côtes sud-est du continent africain, Madagascar est la 4^{ème} plus grande île du monde avec une superficie de 594 180 km². Elle s'étend sur une longueur de 1 500 kilomètres entre le Cap Sainte-Marie au Sud et le Cap d'Ambre à l'extrême Nord, et sur près de 500 kilomètres dans sa plus grande largeur. Elle possède plus de 5 000 kilomètres de côtes baignées, à l'ouest, par le canal de Mozambique et, à l'est, par l'Océan Indien avec de nombreuses petites îles.

Sur le plan administratif, Madagascar est un État unitaire de régime présidentiel divisé en six provinces qui, classées par densité de peuplement, sont : Antananarivo, Mahajanga, Toamasina, Fianarantsoa, Antsiranana et Toliary. Chaque province est à son tour éclatée en plusieurs régions et le pays en compte au total 22. Les régions sont subdivisées en communes dont le nombre s'élevait à 1 693 lors de la dernière élection communale. Les régions et les communes sont des collectivités territoriales décentralisées.

Peuplé de 21 842 167 d'habitants, Madagascar connaît une forte croissance démographique avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,74 % depuis 2009. Cette tendance ne peut qu'augmenter car la population malagasy se caractérise par une fécondité élevée. En effet, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des femmes était estimé à 6,0 enfants par femme en 2004. La population féminine en âge de procréer (15-49 ans) constitue 23 % de la population et 47 % de la population féminine totale. De plus, 36 % des femmes âgées entre 20 et 24 ans ont déjà donné naissance à au moins un enfant avant l'âge de 18 ans. Le taux brut de natalité et le taux global de fécondité générale étaient estimés, respectivement, à 35‰ et 180‰ pour la même année¹.

Le peuple malagasy est jeune : en 2009, un peu plus de 9 millions de personnes, soit près de 46 % de la population totale, avaient moins de 18 ans, tandis que les enfants de moins de 5 ans représentaient 18 % de la population².

II.1.2. Développement humain

▪ Pauvreté³

Le taux de pauvreté est relativement élevé. En 2012, l'Enquête Nationale sur le Suivi des OMD (ENSOMD) fait ressortir que 71,5 % de la population sont classifiées comme pauvres, c'est-à-dire qu'elles se situent en-dessous du seuil national de 535 603 Ar de consommation par personne. Sur la base du seuil international, fixé à 2 dollars en parité de pouvoir d'achat, quasiment 91 % des ménages sont considérés comme étant pauvres. La pauvreté rurale est très importante, avec 36 % des ménages, comparée à celle de la capitale estimée à 9 %.

▪ Situation économique

Madagascar est un pays à vocation essentiellement agricole, et l'économie malgache est très vulnérable. Elle est confrontée à un environnement sociopolitique difficile. La croissance n'a été que de 0,9 % en moyenne entre 2009 et 2013. Une telle stagnation est due à l'incertitude quant à la sortie de crise, à la perte d'accès aux marchés préférentiels, notamment celui de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act), à la suspension des aides budgétaires, aux sorties de capitaux et aux cataclysmes naturels⁴.

1. Institut National de la Statistique, « Enquête Démographique et de Santé 2008-2009 » (INSTAT, EDS 2008-2009 Madagascar) p.31

2. Institut National de la Statistique, « Enquête Démographique et de Santé 2008-2009 » (INSTAT, EDS 2008-2009 Madagascar).

3. Plan National de Développement 2012-2015, Madagascar

4. Plan National de Développement 2015-2019, Madagascar



Le chômage touche beaucoup plus les femmes que les hommes (respectivement 1,5 % et 1 %) et varie fortement suivant la classe d'âge. En 2012, six chômeurs sur dix étaient des femmes (58,5 %)⁵.

La fermeture de nombreuses entreprises en 2009 a poussé une grande partie de la population à créer des micro-entreprises individuelles et/ou à s'insérer dans le secteur informel.

Les catastrophes naturelles sont fréquentes à Madagascar, et elles ont affecté 49 % des ménages en 2008-2009. Dans 34 % des cas, les ménages ont subi des dommages importants ou une destruction de leur maison et 59 % des cas ont souffert du manque de nourriture. Cette situation affecte principalement les enfants et les femmes⁶.

▪ **Santé⁷**

Les pratiques culturelles tendent à favoriser le mariage des enfants et par conséquent les grossesses précoces, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la santé et la vie des jeunes filles.

32 % des adolescentes de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie reproductive : 26 % ont déjà eu au moins un enfant, et 6 % sont enceintes du premier enfant.

L'accès des femmes aux soins de santé et au planning familial est encore limité, d'où le recours important aux pratiques traditionnelles comme la méthode de contraception traditionnelle ou l'accouchement à domicile, qui peuvent menacer la vie de la mère et de l'enfant. Lors de l'enquête conduite en 2009, deux femmes en union sur cinq (40 %) ont déclaré d'avoir utilisé une méthode quelconque de contraception.

En ce qui concerne les soins prénatals, les résultats montrent que près de neuf femmes sur dix (86 %) se sont rendues en consultations prénatales dispensées par du personnel de santé. Toutefois, près d'une femme sur dix (9 %) n'a reçu aucun soin prénatal au cours de sa grossesse.

Concernant les accouchements, les résultats montrent que, parmi les naissances survenues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, 64 % se sont déroulées à la maison et 35 % dans un établissement de santé, essentiellement du secteur public (33 %).

Par ailleurs, la mortalité maternelle reste élevée à Madagascar. Le taux de mortalité maternelle reste élevée à Madagascar selon l'ENSOMD 2012-2013. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 478 décès pour 100 000 naissances vivantes contre 498 décès par 100 000 naissances vivantes pour la période 2002-2009. Un peu plus d'un cinquième des décès de femmes (21 %) seraient dus à des causes maternelles.

En termes de lutte contre le VIH/sida, malgré une intense sensibilisation au niveau national, 28 % des femmes et 21 % des hommes adoptent des pratiques à risque en refusant de chercher conseil ou de se faire soigner en cas d'infection sexuellement transmissible.

En ce qui concerne la prévention du paludisme, on constate que 62 % des ménages disposent de moustiquaires. Le nombre moyen de moustiquaire par ménage est de 1,0.

▪ **Éducation⁸**

En matière d'éducation, la parité filles/garçons est atteinte au niveau primaire mais le ratio régresse en faveur des garçons au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente : 1,05 en primaire, 0,93 en secondaire 1^{er} cycle et 0,86 en secondaire 2nd cycle.

En matière d'alphabétisation, Madagascar présente un ratio femmes-hommes de 15 à 24 ans inférieur à 1.

5. Plan National de Développement 2015-2019, Madagascar

6. Enquête Démographique et de Santé Madagascar EDSMD-IV 2008-2009, Institut National de la Statistique, Ministère de l'Économie et de l'Industrie

7. Enquête Démographique et de Santé Madagascar EDSMD-IV 2008-2009, Institut National de la Statistique, Ministère de l'Économie et de l'Industrie

8. Enquête Nationale sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement de Madagascar, ENSOMD 2012-2013



La principale cause d'abandon scolaire des filles est la pauvreté. L'impact de la crise que subit actuellement le pays a de profondes conséquences sur l'éducation en raison des déficiences du système éducatif malagasy, mais aussi de la situation difficile des ménages. Les contraintes culturelles ont également des impacts négatifs sur l'éducation des filles, notamment mariage des enfants et arrangé par les familles tels que le « Moletry » dans le Nord et le « Valifofo » dans le Sud du pays. Les jeunes filles exposées au mariage arrangé sont généralement concernées par l'abandon scolaire et la grossesse précoce. En effet, la grossesse des jeunes filles de 15 à 19 ans, constitue l'une des causes d'abandon la plus fréquente. Enfin, la déscolarisation des filles peut être provoquée par le développement du tourisme incitant ces dernières à se prostituer, ou par la prolifération des activités informelles, à faible productivité, exercées par la population défavorisée (BIT/IPEC 2002).

II.1.3. Égalité des genres et promotion de la femme

Il est essentiel de définir les liens entre la promotion du genre et le développement d'un pays. En effet, le « genre et développement » est une approche qui s'appuie sur le constat que les rôles joués par les hommes et par les femmes sont différents, que leurs besoins sont donc différents, et qu'il faut tenir compte de ces différences dans la conception, la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des programmes de développement pour pouvoir espérer des résultats optimaux. D'après cette approche, la transformation des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes est une condition préalable pour parvenir à des améliorations durables en matière de développement.

Malgré l'existence des instruments internationaux et nationaux et les efforts de l'État pour la promotion du genre, beaucoup reste à faire à Madagascar pour l'éradication de toutes formes d'inégalité, de discrimination et de violences à l'égard des femmes.

En milieu rural, la femme connaît un surcroît de travail et de responsabilités dus aux tâches domestiques et travaux agricoles éprouvants, elle travaille dans le secteur informel afin de subvenir aux besoins de la famille.

En milieu urbain particulièrement dans la capitale, les femmes sont présentes dans le secteur informel, suite à la fermeture des différentes entreprises à cause de la crise politique qu'a traversé le pays. Elles sont essentiellement concentrées dans les activités de commerce, de confection et de restauration. Le secteur informel devient une source privilégiée d'emplois permettant aux femmes de subvenir aux besoins de la famille.

Une grande frange de la gente féminine occupent des positions marginales dans l'environnement socio-économique et ne sont pas prises en compte dans les politiques de développement. Elles sont limitées en termes d'accès aux opportunités d'investissement, d'emploi et de ressources. De ce fait, elles se retrouvent dans des conditions de vie précaire et sont exposées à toutes formes de violences.

En ce qui concerne la violence domestique, on constate que 45,2 % des femmes de 15 à 49 ans considèrent que le mari a le droit de battre sa femme pour l'une des raisons suivantes : brûler la nourriture, se disputer avec lui, sortir sans lui demander la permission, négliger les enfants, refuser des rapports sexuels⁹.

Selon le rapport sur la situation de la traite des êtres humains effectué par le Département d'État américain en 2014, Madagascar fait partie des pays d'origine des personnes victimes de la traite. Au niveau interne, la traite des personnes à des fins d'exploitation pour le travail domestique, d'exploitation sexuelle, de mendicité forcée... constitue un fléau de grande ampleur, que ce soit en milieu rural ou urbain, et qui affecte principalement les femmes et les jeunes filles.

9. Violence à l'encontre des femmes, OMS, 2008



II.2. CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL

II.2.1. Instruments internationaux

Le Gouvernement malagasy s'est engagé dans la lutte contre les VBG à travers la signature et/ou la ratification de différents instruments internationaux de protection des droits humains tels que :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ;
- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984 ;
- la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée en 1988 ;
- la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) de 1990, qui reconnaît et protège les droits spécifiques de l'enfant ;
- le Programme d'action adopté en 1995 à Beijing, qui définit douze axes stratégiques, parmi lesquels figurent la violence à l'égard des femmes, les femmes et les conflits armés, les droits fondamentaux des femmes et des petites filles ;
- la Résolution 1 325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Octobre 2000, qui souligne l'importance d'une pleine participation active des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix et qui prévoit la participation des femmes aux institutions clés et aux organes de décision ;
- le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies sur la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, adopté en 2000 ;
- les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour la période de 2000 à 2015, en particulier l'objectif 3, «Promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes» ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, qui proclame l'inviolabilité de la personne humaine, le droit au respect de sa vie, de son intégrité physique et morale, et sa protection contre les traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- le Protocole de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) sur le genre et le développement, signé en 2008 ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, qui remplacent les OMD et qui portent sur la période 2015-2030.

II.2.2. Textes juridiques et législatifs

Madagascar a introduit dans sa législation nationale la protection des droits de l'homme. Une nouvelle Constitution a été adoptée le 11 décembre 2010. Cette nouvelle Constitution de la 4^{ème} République consacre le principe d'égalité et de non-discrimination fondée sur le sexe, le degré d'instruction, la fortune, l'origine, la croyance religieuse ou l'opinion.

Le pays a modifié certaines mesures législatives nationales sur les droits de l'homme, telles que la loi n° 2007-022 du 20 août 2007 relative aux mariages et aux régimes matrimoniaux, qui aligne l'âge matrimonial à 18 ans pour les jeunes filles



et les jeunes garçons, la loi n° 2007-03 du 20 août 2007 relative aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance, la loi n° 2007-38 du 14 janvier 2008, modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal relatives à la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel ou la loi n° 2014-040 du 20 janvier 2015 sur la traite des êtres humains. D'autres lois sont présentées en annexe.

II.2.3. Documents stratégiques nationaux

Madagascar, en ratifiant en 1988 la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), s'est engagé à prendre des mesures pour éradiquer les violences basées sur le genre. Toujours dans cette optique, l'État a contribué à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD 3), «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme» et aujourd'hui, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD 5) «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles».

Conformément à ces instruments, l'État a initié l'élaboration d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) en 2000 et le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) en 2004. Le PANAGED comporte un programme transversal sur l'intégration du genre dans les institutions, les programmes et les projets de développement et deux programmes spécifiques portant sur l'amélioration de l'efficacité économique des femmes et sur l'amélioration de leur condition juridique et sociale. Le Plan National de Développement (PND) 2015-2019 se positionne également sur le renforcement de la lutte contre les VBG à travers l'axe 4 «Renforcer la protection sociale en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables».

Des dispositions relatives à la protection des femmes contre les violences sont incluses dans ces instruments politiques nationaux, mais les stratégies nécessaires pour lutter contre la recrudescence du phénomène n'y sont pas développées. Les lois existantes se rapportant à la lutte contre les VBG sont floues et leur application est en conséquence difficile.

Par ailleurs, les acteurs de la société civile ont activement participé à l'exécution de l'agenda du pays sur la lutte contre la violence. Toutefois, ils travaillent de façon dispersée en utilisant de nombreux outils et des cadres de référence différents.

II.3. JUSTIFICATION DE LA SNLCVBG

Face aux chiffres alarmants en matière de VBG issus des enquêtes nationales des dernières années, la SNLCVBG vise à répondre aux préoccupations de la population en termes de prévention et de réponse face aux violences. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre des textes et conventions internationaux ratifiés par Madagascar sur la protection des droits humains. Elle est aussi en harmonie avec les priorités et les préoccupations des partenaires sur la promotion des droits humains, en l'occurrence les agences du Système des Nations Unies avec l'UNDAF (Plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement).

À cet effet, l'élaboration de la SNLCVBG est pertinente car elle préconise des axes prioritaires englobant un ensemble d'actions à mener tout en considérant le contexte politique et économique du pays. La stratégie tient compte de la complexité et de la transversalité de la lutte contre les VBG en adoptant une approche holistique, coordonnée, harmonieuse et décentralisée des interventions.

CHAPITRE III

État des lieux des Violences Basées sur le Genre



III.1.

CONSTAT SUR LES VBG

Les violences basées sur le genre demeurent un problème récurrent à Madagascar. L'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs de Millénaire pour le Développement (ENSOMD) conduite en 2012-2013 indique que les femmes subissent diverses formes de violences, notamment physiques, sexuelles, psychologiques et économiques.

Les données collectées montrent que 30 % des femmes de 13 à 49 ans ont subi au moins une forme de violence durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. La forme la plus répandue est la violence psychologique (19 %) et la violence physique (12 %). La violence sexuelle représente 7,2 % des cas et la violence économique 5,3 %.

Parmi les femmes qui ont travaillé au cours de 12 derniers mois, seulement un tiers d'entre elles ont pu utiliser leurs revenus comme elles l'entendaient. Dans 58 % des cas, la manière d'utiliser les revenus a été décidée conjointement avec le mari/partenaire¹⁰. Il en résulte que le pouvoir décisionnel des femmes est bien moins important que celui des hommes.

Dans le domaine juridique, malgré le fait que la Constitution et les instruments juridiques internationaux ratifiés par notre gouvernement reconnaissent l'égalité de droit entre l'homme et la femme, on constate jusqu'à ce jour l'existence des dispositions et des pratiques discriminatoires à l'égard de la femme dans certaines domaines, notamment dans le Code de Nationalité, la loi sur la succession, le testament et la donation et la loi sur l'état civil. En outre, il n'existe pas également de texte juridique portant spécifiquement sur la lutte contre les VBG. En conséquence, beaucoup reste à faire en termes de réforme de la législation et de changements de comportements face aux VBG.

III.2.

CONCEPT LIÉS AUX VBG

III.2.1. Le genre

Le genre se définit comme étant la construction socioculturelle des rôles féminins et masculins et des relations entre les femmes et les hommes. Par « rôles féminins et masculins », on entend les activités attribuées aux femmes et aux hommes dans la société et la position que chacun y occupent respectivement. Ces rôles découlent de l'organisation socioculturelle ou politique d'une communauté donnée et déterminent l'accès de chaque groupe aux opportunités et ressources.

Il est important de faire la différence entre « sexe » et « genre ». Le « sexe » concerne les différences biologiques entre les hommes et les femmes, tandis que le « genre » concerne les relations sociales entre les hommes et les femmes qui changent selon le temps, les normes de la société, l'appartenance ethnique, l'éducation et la santé.

L'analyse du Genre nous aide à améliorer notre compréhension de l'identité et des rôles de la femme et de l'homme dans une société donnée et d'avoir une nouvelle vision de ladite société.

III.2.2. La violence

La violence se définit comme « tout acte de violence en tant que tel causant ou pouvant causer sur une personne un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »¹¹.

10. Enquête Nationale sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement de Madagascar, ENSOMD 2012-2013

11. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995)

III.2.3. La Violence Basée sur le Genre (VBG)

Il existe plusieurs dénominations pour évoquer la violence basée sur le genre : violence fondée/basée sur le sexe, violence sexiste, violence sexo-spécifique. Il s'agit d'une expression générique désignant tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes.

La violence sexo-spécifique désigne tout acte perpétré contre la volonté d'une personne, dans le but de lui nuire et résultant d'inégalités de pouvoir provenant des rôles spécifiques liés au sexe. Partout dans le monde, la violence sexo-spécifique a quasiment toujours une répercussion plus négative sur les femmes et les filles. Il n'en reste pas moins important de se rappeler que, dans certains cas, les hommes et les garçons peuvent également être les victimes de la violence sexo-spécifique¹².

L'enfant, en particulier la petite fille, peut aussi être victime de violences basées sur le genre. Selon l'article 1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'enfant est défini comme «tout être humain de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable».

III.2.4. Victimes et survivants

Victime : personne qui a subi un acte de violence ou des mauvais traitements/séviés.

Survivant(e) : personne qui a subi une ou plusieurs formes de violence basée sur le genre et a fait recours aux différents services de pris en charge pour obtenir un appui psychosocial, un soin médical et un accompagnement judiciaire.

Les termes «victime» et «survivant(e)» sont interchangeables. «Victime» est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. «Survivant(e)» est le terme généralement plus usité dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est plus flexible¹³.

III.3. LES DIFFÉRENTS TYPES DE VBG

La violence est une situation d'emprise sur l'autre, une situation qui engendre la peur et paradoxalement la culpabilité chez la victime¹⁴. Il existe quatre types de violence¹⁵ :

- Violence physique,
- Violence sexuelle,
- Violence psychologique ou morale,
- Violence économique.

III.3.1. La violence physique

C'est le fait de battre, de frapper à coups de poing ou de pied ou avec un objet quelconque, de brûler, de mutiler avec ou sans armes, ceci pouvant aller jusqu'au meurtre. Mais il y a aussi le fait de bousculer, de secouer, de traîner par terre, d'étrangler ou de tuer, d'agresser etc...¹⁶ La violence physique affirme la domination de l'agresseur par l'emploi de la force physique.

12. Consortium Reproductive Health Response in Conflict, Violences Sexo-spécifiques : manuels d'outils pour l'évaluation préliminaire, la conception, le suivi et l'évaluation de programme en situation de conflit(s), Février 2004.

13. Inter-Agency Standing Committee (IASC) : Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire : Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence, 2005.

14. Les violences contre les femmes, Maryse Jaspard, collection Repères, découverte, juin 2006.

15. Manuel de prise en charge psychosociale des victimes/survivants(es) de violence basée sur le genre, MPPSF/UNFPA, 2013

16. Manuel de prise en charge psychosociale des victimes/survivants(es) de violence basée sur le genre, Ministère de la Population et des Affaires Sociales, UNFPA, 2013.



III.3.2. La violence sexuelle

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence sexuelle comme suit : «*Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail*» (OMS, 2002).

Les violences sexuelles sont des agressions en rapport avec la sexualité de l'agresseur et de l'agressé ; ce sont parfois des mots ou des attitudes, dans le cas du harcèlement sexuel, mais le plus souvent des actes ou des pratiques sexuelles, infligés à une personne qui les refuse. Pour les imposer, l'agresseur utilise la force physique, les brutalités, voire les tortures, les menaces de tout ordre, ou encore la persuasion ou le chantage affectif.

La violence sexuelle comprend donc :

- les agressions sexuelles (attouchement du sexe ou des parties intimes, tentative de rapport forcé, rapport forcé ou viol dans le cadre conjugal, rapport sexuel imposé par la force, gestes sexuels refusés mais imposés...)
- les avances sexuelles («peloter», coincer pour embrasser, effectuer des avances dans le cadre de travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques...)
- la prostitution forcée et la traite des êtres humains à des fins sexuelles, les violences sexuelles «coutumières» et admises par le clan social.

Il est à noter que la notion de viol au sein du couple est encore taboue à Madagascar, car il s'agit de l'intimité sexuelle du couple. Mais une femme doit être libre de dire «non» même à son conjoint.

III.3.3. La violence psychologique

Cette violence vise à détruire la confiance en soi et l'identité personnelle. C'est une forme de violence difficile à repérer, elle peut prendre la forme du dénigrement systématique de la femme, de menaces chroniques, de critiques constantes, d'absence d'attention, de déni. La violence psychologique peut utiliser les messages verbaux pour intimider, la tonalité, les menaces, les insultes, les cris.

III.3.4. La violence économique

Cette violence touche aux activités économiques et se produit quand une personne interdit son partenaire de travailler, qu'elle exerce un contrôle sur son travail, qu'elle l'empêche de devenir ou de rester autonome sur le plan financier, qu'elle lui refuse tout accès à des ressources financières et l'exploite sur le plan financier : plus d'argent, pas de vêtements, pas de contribution financière au ménage, exigence d'utiliser le budget à sa façon¹⁷.

REMARQUE :

Il existe une autre forme de **violence** dite « **institutionnelle** », qui ne figure dans le classement conventionnel mais qui mérite d'être mentionnée. Ce type de violence **se manifeste en milieu professionnel**. Les comportements professionnels, les groupes institutionnels et l'idéologie administrative se conjuguent alors pour persécuter certains usagers. Ainsi, des organisations ou des pratiques institutionnelles et professionnelles peuvent contribuer à toucher ou blesser l'individu.

17. «Violence conjugale, manuel à destination des acteurs confrontés à cette problématique» de l'ONG ENDA Océan Indien.



III.3.5. La maltraitance envers l'enfant, en particulier les filles

Les fillettes et les jeunes filles de moins de 18 ans figurent parmi les catégories de la population les plus touchées par les VBG. La maltraitance envers l'enfant revêt quatre formes, à savoir¹⁸ :

- la maltraitance physique ;
- la maltraitance psychologique ;
- la maltraitance sexuelle ;
- la négligence.

La maltraitance physique

La maltraitance physique comprend toute forme volontaire de sévices corporels infligés à un enfant par un tiers. La maltraitance physique consiste donc à battre et à blesser volontairement un enfant et à l'agresser physiquement. Elle inclut le fait de pincer un enfant, de lui tirer les cheveux, de lui donner des coups, de le mordre, de le brûler avec des solides (cigarettes, fer) ou des liquides (eau bouillante), de le punir ou de l'emprisonner, quelles que soient les raisons.

La maltraitance psychologique

La maltraitance psychologique (ou morale) envers un enfant comprend les agressions verbales, les menaces, les dévalorisations répétées, les humiliations concernant son apparence, son physique ou ses capacités intellectuelles.

La maltraitance sexuelle

La maltraitance sexuelle (ou violence sexuelle) comprend toutes les formes d'abus sexuels commis sur un enfant. Il peut y avoir contact entre l'abuseur et l'enfant (attouchement, caresse des parties intimes) ou non (exhibitionnisme, voyeurisme, masturbations, scènes pornographiques). La maltraitance inclut également le viol ou la tentative de viol (relation bucco-génitale, pénétration génitale et anale, relation avec une autre personne ou animal), ainsi que l'inceste, qui se produit entre deux membres d'une même famille.

La négligence

La négligence se caractérise par le fait que des enfants ne reçoivent pas ou pas suffisamment de soins ou de protection de la part des adultes. Leur survie et leur bien-être sont alors compromis ou gravement atteints. Les formes de négligence peuvent être une privation de nourriture ou de soins, une absence de protection ou l'abandon.

Autres formes de violence : le mariage des enfants lié à la grossesse précoce

Madagascar est un des pays d'Afrique le plus touché par le phénomène de mariage précoce. En effet, 41,2% de femmes de 20 à 24 ans affirment avoir été mariées ou en union libre avant l'âge de 18 ans. Cette situation est intimement liée au phénomène des grossesses précoces, qui touchent une fille sur trois¹⁹.

18. La maltraitance à l'encontre des enfants (Niveau I et II), Ministère de la Justice, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Groupe Développement, UNICEF, 2007.

19. Rapport ENSOMD 2012-2013 «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», INSTAT



III.4.

LES CAUSES DES VBG

Les violences basées sur le genre peuvent avoir plusieurs origines, qui peuvent être classées en trois groupes :

- causes immédiates ;
- causes sous-jacentes ;
- causes profondes.

III.4.1. Causes immédiates

La pauvreté²⁰

Les femmes sont davantage affectées par des conditions économiques difficiles. Les problèmes financiers et le chômage favorisent les actes de violence à leur encontre. En effet, le phénomène touche surtout les femmes sans revenus stables et les femmes chefs de ménage qui doivent subvenir aux besoins de leur famille. Face à la pauvreté, certaines familles poussent les jeunes filles à se prostituer ou encore à trouver des conjoints étrangers pour assurer la sécurité et le bien-être de l'ensemble de la famille. De ce fait, elles sont contraintes à une mobilité qu'elles n'ont pas choisie. À cause de la pauvreté et des pratiques culturelles comme le mariage arrangé, les jeunes filles sont souvent victimes de grossesse précoce.

Les facteurs individuels

Chez les jeunes, la violence est accentuée par le fait d'être fréquemment témoin d'actes de violence ou victimes des châtiments disproportionnés. L'absence de contrôle parental, la mauvaise influence due à la fréquentation de délinquants sont pour autant des facteurs non négligeables.

L'impunité des auteurs

L'impunité des auteurs est due à plusieurs causes dont principalement le silence de la victime, son incapacité à progresser dans le processus de dénonciation, soit par manque d'information, soit par honte face à la famille ou à la communauté. Selon la coutume malgache, un adage dit «*Ny tokantrano tsy ahahaka*», ce qui s'interprète par l'obligation de taire le problème et secret familiaux. Cette impunité est aussi favorisée par le manque d'application des lois afférentes aux violences par les autorités compétentes et par une insuffisance de sensibilisation communautaire sur la lutte contre les VBG.

III.4.2. Causes sous-jacentes

L'addiction à l'alcool et à la drogue

L'usage abusif de l'alcool ou de la drogue est l'un des facteurs qui déclenche la violence. L'abus d'alcool et de drogue tel que le «*jamala*», fait perdre toute capacité de discernement et rend violents ceux qui en consomment, que ce soit dans le cadre privé ou dans les lieux publics. Ce phénomène concerne aussi bien les hommes que les femmes.

20. État des lieux sur le traitement des cas d'abus et de violence sexuelle basée sur le genre par le système formel et informel Tuléar I, Faly Hery Rasoanaivo, 2011



Les facteurs culturels modernes

Les images de violence véhiculées par les médias et les nouvelles technologies, notamment les scènes de viol ou d'esclavage sexuel, celles représentant les femmes et les fillettes comme des objets sexuels et surtout les films pornographiques contribuent à généraliser les VBG.

III.4.3. Causes profondes

La tradition

Certaines coutumes et pratiques traditionnelles entretenant des comportements discriminatoires perpétuent le statut inférieur de la femme au sein de la famille, de la communauté et de la société. Cette situation favorise les VBG dans la mesure où l'homme, détenteur de pouvoir et d'autorité, peut commettre des violences. La femme considère l'acte comme normal et elle subit «son destin». Par ailleurs, les us et coutumes imposent aux filles des mariages arrangés qui favorisent les grossesses précoces, le décrochage scolaire précoce et ne permettent pas aux femmes d'accéder à un niveau supérieur de l'éducation.

Les pressions sociales

Les VBG sont aggravées par les pressions familiales et sociales qui obligent les victimes à garder le silence. Par peur d'être culpabilisées et rejetées ces dernières préfèrent se taire et se replient sur elles-mêmes.

Le manque d'éducation

Le manque d'éducation et l'analphabétisme entretiennent l'infériorité du statut social de la femme par rapport à l'homme et la rend vulnérable. En résumé, toute personne non instruite ne sera pas en mesure d'exiger la jouissance, l'exercice et le respect de leurs droits.

Les facteurs juridiques

L'insuffisance des mesures prises par les institutions pour faire connaître et appliquer les lois en vigueur contribue à perpétuer la violence. En effet, l'absence de sanctions exemplaires dissuasives engendre une multiplication rapide du phénomène, les risques encourus par les auteurs étant limités.

III.4.4. Le profil des auteurs de violence

Selon l'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs de Millénaire pour le Développement (ENSOMD) conduite en 2012-2013, les auteurs de violences proviennent en général de la famille proche (frère, père, mère, conjoint) ou sont issus de la communauté. Il peut alors s'agir d'une personne connue ou inconnue.

En pratique, la moitié de tous les types de violence se manifeste au sein de la famille. La violence sexuelle est quant à elle plus répandue au niveau de la communauté : 35,4 % des cas sont commis par des voisins et 20,1 % par des inconnus.



III.5. LES CONSÉQUENCES

La violence a des impacts immédiats et à long terme aussi bien sur la victime et son entourage que sur l'auteur. De plus, le phénomène perturbe l'ensemble de la communauté et constitue un danger pour l'équilibre de la société.

III.5.1. Impacts immédiats

Impacts physiques et psychologiques

La violence physique peut être fatale. Ses impacts sur la santé physique, la santé génésique et la santé morale sont multiples : coups et blessures, stress, traumatismes, handicaps physiques et psychiques, décès par homicide ou par suicides. Les conséquences peuvent être irréversibles.

III.5.2. Impacts à long terme

Impacts économiques

Les conséquences physiques énumérées ci-dessus ont aussi des conséquences en termes de coûts liés aux soins et aux traitements, aux frais de justice et aux pertes de productivité.

Impacts sociaux

La violence affecte la vie future des survivants et de la société car les enfants qui ont grandi dans un milieu de violence ont tendance à reproduire le même modèle. Par ailleurs, la victime ainsi que l'auteur rencontrent des problèmes d'intégration au sein de la famille et de la communauté.

Autres impacts

Le mariage des enfants, le viol, l'inceste engendrent les grossesses précoces qui entraînent une perte d'opportunité à l'éducation, perpétuent la pauvreté et constituent un déni des droits humains fondamentaux.

Les filles mariées à un âge jeune courent plus de risque de subir des violences domestiques, d'être infectées par le VIH/SIDA ou de mourir de complication pendant la grossesse ou l'accouchement. De nombreuses filles manquent d'accès aux informations et services sur la santé sexuelle et reproductive et n'ont pas l'aptitude de négocier leurs rapports sexuelles.

Par conséquent, le mariage des enfants est étroitement lié aux grossesses précoces et risquées. Les conséquences peuvent être fatales : les complications liées à la grossesse et à l'accouchement constituent une cause majeure de décès chez les adolescentes.

La fistule obstétricale est l'une des conséquences les plus dévastatrices du mariage des enfants car elle touche particulièrement les jeunes filles. Les résultats de l'Enquête sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD 2012/2013) révèlent que 4 000 femmes sont atteintes de cette maladie invalidante chaque année et la majorité d'entre elles ont entre 15 et 19 ans. Les filles qui en souffrent sont souvent ostracisées et abandonnées par leurs familles et leurs communautés. Cette maladie invalidante est souvent dissimulée, parce qu'elle touche les membres les plus marginalisés de la société en l'occurrence les jeunes femmes pauvres vivant dans les zones rurales et enclavées.

CHAPITRE IV

Cadre d'orientation stratégique



Les résultats obtenus lors des entretiens menés auprès des personnes clés montrent que les VBG sont en recrudescence surtout dans le contexte actuel de post-crise. Les parties prenantes œuvrant dans le domaine sont favorables à la mise en œuvre de la SNLCVBG. Leurs suggestions d'activités sont formulées dans les différents axes stratégiques. Par ailleurs, un nouvel axe portant sur les mesures d'accompagnement a été recommandé.

IV.1.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE

IV.1.1. But

Le but de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre est de contribuer à la réduction de la prévalence des violences basées sur le genre.

IV.1.2. Objectif général

L'objectif général de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre est de mettre à la disposition des acteurs un document de référence pour conduire les actions de prévention et de réponse aux VBG d'une manière coordonnée et efficace.

IV.1.3. Objectifs spécifiques

De cet objectif général résultent les objectifs liés aux axes stratégiques :

- Contribuer aux actions de prévention des actes de violence basée sur le genre ;
- Professionnaliser les interventions pour une prise en charge intégrée et adéquate de la victime de violence basée sur le genre ;
- Assurer la réinsertion socio-économique des victimes de VBG et l'accompagnement psychosocial des auteurs ;
- Accroître les capacités d'intervention, de coordination et de suivi/évaluation des actions de prévention et de réponse aux VBG, y compris en situation de crise humanitaire ;
- Optimiser les résultats par des mesures d'accompagnement.

IV.1.4. Les groupes cibles se situent à trois niveaux

Groupes cibles primaires :

- Acteurs de lutte contre les VBG.

Groupes cibles intermédiaires :

- Autorités locales,
- Leaders d'opinion – leaders traditionnels.

**Groupes cibles finales :**

- Les femmes, les hommes, les jeunes, les fillettes, les garçons victimes de violence,
- Les auteurs de violences,
- Les femmes et les hommes en général,
- La population en général.

IV.2. APPROCHES

IV.2.1. En période normale

La SNLCVBG préconise une approche holistique basée sur la victime et sur son entourage. Il s'agit de se focaliser sur la victime et sur son environnement. Cette approche est adoptée à plusieurs niveaux :

- La victime bénéficie d'une prise en charge intégrée par des structures spécialisées en prise en appui psychosocial, en prise en charge médicale, juridique et judiciaire ;
- La famille reçoit un soutien moral et psychologique ;
- Le fokontany et la communauté sont informés sur les différentes voies de recours et sont sensibilisés sur les droits humains, les lois et sanctions existantes sur les VBG ;
- L'auteur a besoin d'une réhabilitation psychosociale pour éviter les récidives.

L'État a mis en place des mécanismes de recours accessibles par tous les citoyens, à travers la mise en place des structures de prise en charge psychosociale, médicale et judiciaire des survivant(es) de VBG :

- Les Centres d'Écoute et de Conseils Juridiques (CECJ) et les associations/ONGs à vocation sociale agissent dans le domaine de la prise en charge psychosociale (PCPS), dans la conciliation et dans l'orientation en fonction des besoins.
- Les Centres Hospitaliers, les Centres de Santé de Base (CSB), les dispensaires et les centres médicaux privés s'attellent à la prise en charge médicale (PCM) des survivants.
- Le Tribunal de Première Instance, la Police et la Gendarmerie s'occupent de la prise en charge juridique et judiciaire (PCJ) si une plainte a été déposée par la victime. Si le survivant décide de poursuivre le cas en justice, le dossier sera déféré au Parquet.

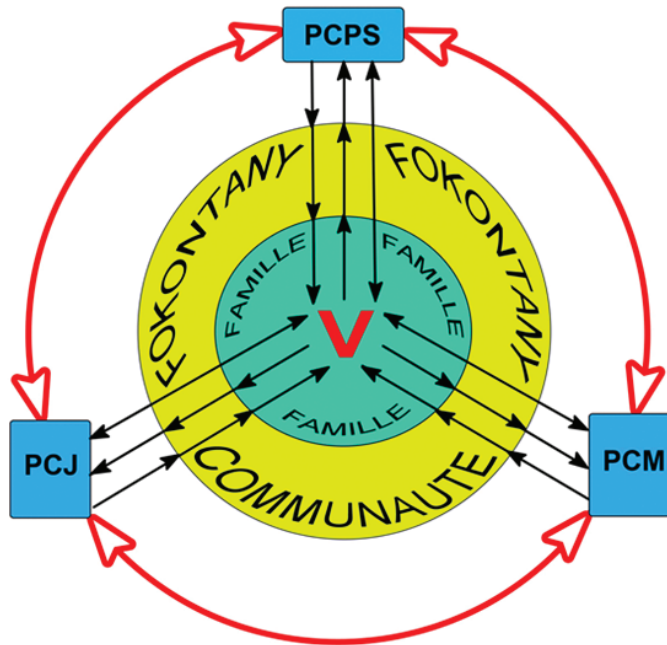
Le schéma suivant explique la prise en charge holistique des victimes de violence et de leur entourage, y compris l'auteur. La référence de la victime peut se présenter de plusieurs manières, soit :

- de sa propre initiative, individuellement ou accompagnée d'un membre de sa famille ou de son entourage ;
- après conseils d'une tierce personne ;
- envoyée par le Président du Fokontany, un agent ou une organisation communautaire ;
- envoyée par une structure de prise en charge psychosociale, juridique ou médicale ; ou enfin
- envoyée par un Officier de Police Judiciaire ou par un Officier Supérieur de la Police Judiciaire.



Schéma 1

PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE DES VICTIMES DE VIOLENCE ET DE LEUR ENTOURAGE,
Y COMPRIS L'AUTEUR



Le genre et la lutte contre les VBG ont des dimensions transversales, aussi la SNLCVBG préconise une approche intégrée en encourageant la participation active de tous les acteurs, des institutions étatiques et non étatiques et des partenaires potentiels.

La SNLCVBG propose une décentralisation effective des interventions aussi bien au niveau étatique que non étatique, ce qui justifie la mise en place des plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre au niveau des régions.

IV.2.2. En période de crise

En période de crise ou de catastrophe naturelle, la contribution des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux est vivement recommandée. L'État planifie, organise et coordonne les activités et veille au respect de la synergie des actions. Les mesures de prévention et de protection contre les VBG sont renforcées, surtout au niveau des camps d'hébergement, notamment à l'endroit des femmes, des filles et des enfants. Les acteurs sont appelés à respecter les engagements minimums pour que soient mieux appréhendés collectivement les efforts consentis par les organisations locales, nationales ou internationales.



IV.3. COMPOSANTES STRATÉGIQUES

La SNLCVBG comporte cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Prévention des actes de violences ;
- Axe 2 : Réponse médicale, juridique et sociale ;
- Axe 3 : Réinsertion socio-économique des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs ;
- Axe 4 : Coordination et suivi/évaluation ;
- Axe 5 : Optimisation des résultats par la mise en place de mesures d'accompagnement.

IV.3.1. Axe 1 | Prévention des actes de violence

Objectif Général : Contribuer aux actions de prévention des actes de VBG

OS1 : Réduire les facteurs favorisant la situation de vulnérabilité sur les plans juridique, socio-économique, professionnel et culturel

De cet objectif stratégique découle trois stratégies :

Stratégie 1 : Amélioration de l'environnement juridique lié aux VBG et à la traite des personnes ;

Stratégie 2 : Promotion de l'accès de la population à l'éducation ;

Stratégie 3 : Promotion de l'égalité de chances entre les femmes et les hommes en termes de prise de décision.

Il s'agit d'améliorer l'environnement juridique en élaborant ou en améliorant des lois spécifiques aux VBG. L'application des dispositions légales en vigueur contribue à la prévention des actes de VBG.

Par ailleurs, la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en termes de prise de décision, commence par l'accès des filles et des jeunes filles à l'éducation formelle à tous les niveaux. L'éducation non formelle et la professionnalisation des jeunes déscolarisées sont également prises en compte. Cette dernière forme d'éducation est accompagnée d'une redynamisation des centres de formation existants.

L'éducation citoyenne relative aux droits humains incluant les droits des femmes doit être intégrée dans le curriculum dès le niveau primaire.

OS2 : Renforcer l'engagement politique de l'État dans les projets/programmes relatifs à la lutte contre les VBG, y compris dans les situations de crise.

Stratégie 1 : Implication des institutions dans la lutte contre les VBG, y compris dans les situations de crise humanitaire.

Compte tenu de la transversalité de la problématique du genre, il est essentiel pour la réussite de la SNLCVBG d'assurer l'implication suffisante et l'engagement effectif des acteurs quel que soit le secteur, dans les actions planifiées et coordonnées de protection et des réponses aux VBG. Il faut souligner l'importance de l'engagement des acteurs étatiques et non étatiques.



OS3 : Accroître les connaissances de la population sur la lutte contre les VBG

Pour renforcer les connaissances de la population sur la lutte contre les VBG, deux stratégies peuvent être adoptées.

Stratégie 1 : Sensibilisation de la population sur les droits humains, les lois et les sanctions, le genre, la lutte contre les VBG, les services offerts, la traite des personnes et les méfaits du mariage des enfants ;

Stratégie 2 : Implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les VBG.

Pour améliorer l'environnement socio-économique lié aux droits humains, il faut sensibiliser activement les membres de la communauté à savoir : les chefs de famille, les jeunes, les leaders d'opinion ou leaders communautaires sur les thématiques liées aux VBG dans le cadre des mécanismes de prévention. En effet, les campagnes de sensibilisation sur des thématiques «genre et VBG» favorisent les changements de comportements de la population face à la traite des personnes, au mariage des enfants et aux discriminations à l'égard des femmes.

Le mariage des enfants entraînant la grossesse précoce est l'un des fléaux qui prennent de l'ampleur à Madagascar. Il porte atteinte à l'avenir, à la santé et à la vie des jeunes filles. Par conséquent, l'organisation de campagnes de sensibilisation, de dialogues de plaidoyer et communautaires et de divers événements contribuent à une prise de conscience des autorités et de la population sur les méfaits de ces pratiques dans la communauté.

IV.3.2. Axe 2 | Réponses juridique, médicale et sociale

Objectif général : Professionnaliser les interventions pour une prise en charge intégrée et adéquate de la victime de violence basée sur le genre.

OS1 : Accroître le nombre des services de prise en charge des victimes de VBG.

Le nombre des centres d'écoute et de conseil juridique (CECJ) existants reste insuffisant pour couvrir les besoins du pays en termes de prise en charge des victimes. Par conséquent, une extension des activités vers d'autres régions et districts est primordiale pour faire face à la recrudescence des violences.

Stratégie : Extension des structures de prise en charge psychosociale des victimes de VBG.

OS2 : Assurer le renforcement des capacités des structures de prise en charge intégrée (juridique, médicale, psychosociale).

Trois stratégies doivent être mise en œuvre pour atteindre cet objectif :

Stratégie 1 : Promotion de la prise en charge juridique des victimes de VBG ;

Stratégie 2 : Promotion de la prise en charge médicale des victimes de VBG ;

Stratégie 3 : Promotion de la prise en charge psychosociale des victimes de VBG.

Le professionnalisme dans l'opérationnalisation des structures d'accueil pour la prise en charge psychosociale, médicale et juridique est l'une des conditions sine qua non de la mise en œuvre de la SNLCVBG. Des formations sur la lutte contre les VBG sont prévues à l'endroit des enseignants des Écoles de la police et de la Gendarmerie et des Écoles de médecine, pour une compréhension commune de l'approche genre.

L'utilisation effective du fonds d'indigence en milieu hospitalier ainsi que l'opérationnalisation du Bureau d'Assistance Judiciaire (BAJ) au niveau de chaque tribunal faciliteront l'appui des survivants des VBG démunis dans le processus de prise en charge intégrée.

**OS3 : Améliorer le système de prise en charge intégrée ou multisectorielle des victimes de VBG.**

Stratégie 1 : Appui à la professionnalisation des actions ;

Stratégie 2 : Appui aux victimes de VBG ;

L'une des composantes de cet objectif spécifique est l'instauration d'une synergie d'interventions entre les acteurs de prise en charge et l'amélioration des paquets de service en matière de prise en charge psychosociale, médicale et judiciaire.

La mise en place d'un fonds commun d'appui et d'assistance aux victimes, permettra de prendre en charge les dépenses y afférant et facilitera ainsi le processus de prise en charge intégrée de la victime.

À long terme, l'idéal est de mettre en place une structure unique «ONE STOP» ou «Guichet unique», disposant à la fois les quatre types de prise en charge suivants :

- service de prise en charge psychologique ;
- service d'orientation juridique et médicale ;
- service de prise en charge judiciaire ;
- service d'assistance aux survivants et d'appui à leur réinsertion socio-économique.

L'existence de centres d'hébergement provisoires permet de sécuriser la vie des survivants au cas où il leur est impossible de réintégrer le foyer familial dans l'immédiat. Le centre offre un soutien psychosocial aux survivants.

OS4 : Développer la capacité de dénonciation des victimes de VBG.

Stratégie : Facilitation de l'engagement des victimes de VBG dans le processus de dénonciation.

Une sensibilisation de la population doit être effectuée pour encourager les victimes à briser le silence. Dans ce sens, la mise en place d'une ligne téléphonique consacrée aux VBG et accessible à tout moment par tous, permet de faciliter la dénonciation et de fournir des conseils appropriés.

OS5 : Prévenir et répondre aux VBG en situation de crise humanitaire.

Trois stratégies doivent être mise en œuvre pour atteindre cet objectif :

Stratégie 1 : Renforcement de la collaboration entre les acteurs intervenant en situation de crise humanitaire ;

Stratégie 2 : Renforcement des capacités de résilience de la population à faire face aux situations de crise humanitaire ;

Stratégie 3 : Prise en charge des victimes de VBG lors des situations de crise humanitaire.

Le pays souffre périodiquement des conséquences des catastrophes naturelles comme les inondations ou les pluies diluviennes, dont les femmes et les enfants sont les principales victimes. Le placement des sinistrés dans les sites d'hébergement les expose à toutes les formes de violence. Le renforcement des synergies d'action entre les différents intervenants est indispensable. À cet effet, l'élaboration d'un manuel de prise en charge en situation de crise humanitaire est recommandée.

OS6 : Appui aux victimes de la traite de personnes

Madagascar est un pays d'origine de personnes victimes de la traite de personnes. Au niveau interne, la traite se traduit sous forme de travail domestique, d'exploitation sexuelle, de mendicité ou de travail forcé. Pour réduire ce phénomène, les



acteurs doivent renforcer le cadre normatif et institutionnel de la lutte contre la traite des personnes, intensifier les actions de sensibilisation et améliorer le système de contrôle des travailleurs à destination des pays à haut risque. D'autres mesures devront être prises, parmi lesquelles la facilitation de l'identification des victimes et une meilleure prise en charge.

Les organisations désirant mener des activités spécifiques portant sur la traite des personnes peuvent inscrire leur action dans le Plan National de Lutte contre la traite des Personnes 2015-2019.

IV.3.3. Axe 3 | Réinsertion socio-économique des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs

Objectif général : Assurer la réinsertion socio-économique des victimes de VBG et l'accompagnement psychosocial des auteurs.

OS1 : Assurer la réinsertion des victimes de VBG et l'accompagnement psychosocial des auteurs.

Stratégie 1 : Appui des victimes dans les démarches d'indemnisation et de réinsertion ;

Stratégie 2 : Appui à l'accompagnement psychosocial des auteurs.

Dans une perspective de prise en charge intégrale du survivant de VBG, il est essentiel de faciliter son accès à la justice en vue d'une réparation judiciaire pour les cas non résolus par voie de conciliation ou dans les cas de crime (par exemple en cas de viol). Il appartient aux structures d'accueil d'orienter le survivant vers les tribunaux et de l'accompagner dans cette démarche.

Par ailleurs, cet axe comporte un volet important qui a été négligé auparavant : il s'agit de l'accompagnement psychosocial des auteurs de violence. Ces derniers doivent recevoir un soutien psychologique pour éviter les récidives et pour faciliter leur réinsertion au niveau de la communauté.

OS2 : Renforcer la capacité de résilience des survivants de VBG.

Stratégie 1 : Amélioration de la situation psychosociale des survivants de VBG ;

Stratégie 2 : Appui à l'autonomisation des survivants de VBG.

Cet objectif est centré principalement sur un accompagnement psychologique des survivants et un suivi rapproché des victimes afin de renforcer leurs capacités de résilience face aux violences subies.

Une réinsertion socio-économique des victimes est préconisée pour réduire les risques de stigmatisation des survivants de VBG. En effet, pour éviter que les femmes victimes ne soient isolées et pour qu'elles demeurent bien intégrées au sein de leur communauté d'origine, elles doivent être encouragées à adhérer à des associations ou à des groupements pour avoir accès à des formations professionnalisantes et au crédit.

Dans certains cas et en fonction des organismes partenaires, un appui direct en matières premières et/ou en matériel de production sera fourni par le biais du fonds d'appui aux VBG. Ces stratégies visent à assurer l'autonomisation économique des victimes. En outre, les femmes seront formées à la création et à la gestion d'une activité génératrice de revenu et au marketing. À cet effet, elles bénéficieront d'un encadrement et d'un suivi rapproché.



IV.3.4. Axe 4 | Coordination et suivi-évaluation

Objectif général : Accroître les capacités du mécanisme de coordination et de suivi/évaluation des actions de lutte contre les VBG, y compris en situation de crise humanitaire.

OS1 : opérationnaliser le mécanisme de coordination des actions de prévention et de réponse aux VBG aux différents niveaux.

Stratégie : Redynamisation et extension des plateformes de lutte contre les VBG.

Pour une meilleure coordination et pérennisation des actions inscrites dans le plan d'actions national au niveau des régions, il est impératif de renforcer les capacités de la plateforme nationale qui constitue la base de la lutte contre les VBG.

OS2 : Gérer efficacement les informations et données sur les VBG y compris dans les situations de crise.

Stratégie : Mise en place un système intégré de collecte et traitement de données sur les VBG et de suivi-évaluation.

La mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation du phénomène de violence s'avère nécessaire pour une gestion efficace des données et des informations sur les VBG. Des formations des intervenants sur le système de collecte des données et sur les outils de suivi et d'évaluation sont planifiées dans le plan d'actions. C'est une condition essentielle pour l'élaboration de rapports nationaux et internationaux avec des données fiables. Ces données faciliteront également les évaluations annuelles, à mi-parcours et finales ainsi que l'élaboration des rapports périodiques.

OS3 : Disposer des cadres stratégiques de lutte contre les VBG adaptés aux conditions régionales.

Stratégie : Élaboration des plans d'action régionaux de lutte contre les VBG.

Chaque plateforme régionale doit disposer d'un plan d'actions budgétisé et aligné au plan d'actions national de lutte contre les VBG pour concrétiser sa mise en œuvre.

IV.3.5. Axe 5 | Optimisation des résultats par la mise en place des mesures d'accompagnement

Objectif général : Optimiser les actions de lutte contre les VBG.

Cet axe développe une stratégie globale et transversale, qui touche l'ensemble des activités détaillées précédemment, en vue d'optimiser les résultats attendus.

OS1 : Mener des activités de plaidoyer/lobbying auprès des autorités publiques et privées.

Stratégie : Intensification des activités de plaidoyer et de lobbying.

Les activités de plaidoyer interviennent sur les aspects stratégiques, dans le but d'infléchir les politiques et les décisions dans le sens désiré. Il s'agit d'effectuer un plaidoyer/lobbying auprès des entités publiques et privées, des autorités, des élus locaux et des leaders traditionnels et religieux. Un plaidoyer doit aussi être mené auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources.

**OS2 : Conduire des recherches pour l'optimisation des actions de lutte contre les VBG.**

Stratégie : Appui aux recherches pour l'optimisation des actions de lutte contre les VBG.

Établir un partenariat avec des institutions nationales et internationales, permettrait d'avoir des éléments pour l'ajustement de la SNLCVBG. Les plateformes de lutte contre les VBG doivent nécessairement participer à l'identification des indicateurs appropriés lors des différentes enquêtes nationales.

OS3 : Assurer une large diffusion des informations sur les VBG.

Stratégie 1 : Amélioration de la visibilité des actions de lutte contre les VBG.

Stratégie 2 : Renforcement du partenariat avec les médias.

Les informations sur les VBG, issues des plateformes, seront publiées dans le site web du Ministère en charge de la promotion de l'égalité du genre, pour une meilleure visibilité interventions sur la lutte contre les VBG.

Les médias jouent un rôle important dans l'éducation des citoyens. Aussi, Le renforcement du partenariat avec les médias et maisons de presse favorise l'adhésion de la population à la lutte contre la violence. Une large diffusion des informations et des connaissances relatives aux droits humains, au genre et surtout à la lutte contre les VBG joue un rôle dans le changement de comportements et de mentalité de la population.

CHAPITRE V

Mécanisme de coordination,
de mise en oeuvre et de suivi-
évaluation de la stratégie de lutte
contre les VBG



La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG à Madagascar devra reposer sur un mécanisme institutionnel bien établi et un système de suivi-évaluation des résultats escomptés. La définition d'un cadre institutionnel performant pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG est une nécessité induite par le caractère transversal de la promotion du genre. Pour atteindre d'ici 2021 les objectifs que s'est assigné cette stratégie, il est indispensable d'assurer la synergie et l'efficacité des interventions.

V.1. MÉCANISME DE COORDINATION

V.1.1. Organe d'orientation et de coordination

Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), est la structure gouvernementale chargée de la promotion de la femme. Elle a pour mission d'assurer la formulation de la politique/stratégie et de donner les orientations nécessaires pour la planification et la programmation des actions à mener. En tant qu'interface entre les partenaires impliqués dans la promotion de la femme et les plateformes nationale et régionales de lutte contre les VBG, le MPPSPF assure la coordination des programmes et projets initiés dans ce cadre.

Le MPPSPF facilite également la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement du plan d'actions national de la stratégie et suscite la participation effective de tous les acteurs de développement économique et social impliqués dans la lutte contre les violences.

Ledit département est responsable de l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie nationale et le plan d'action national de lutte contre les VBG. À ce titre, il doit rendre compte en premier lieu au Gouvernement qui l'a mandaté, et par la suite aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes. Cette mission lui donne mandat d'interpeller tous les partenaires et de requérir les informations nécessaires pour juger de l'évolution des interventions sur la lutte contre les violences à Madagascar, afin de pouvoir réajuster les orientations et les objectifs en fonction des résultats obtenus.

Dans l'exercice de son rôle d'orientation et de coordination, le MPPSPF convoquera des réunions d'informations et de coordination périodique afin de favoriser la concertation entre les acteurs. Il devra pour cela définir des mécanismes de coordination et élaborer des supports appropriés et simples.

V.1.2. Les autres Départements sectoriels

Les Départements sectoriels sont des structures techniques qui veilleront à ce que les objectifs retenus par la présente stratégie et relevant de leur secteur d'intervention soient pris en compte dans leurs politiques, programmes et projets de développement, et qu'ils puissent en assurer la réalisation telle que prévue. Ils auront à collaborer étroitement avec le MPPSPF en vue d'une plus grande synergie des actions en terme de prévention et de réponse contre les violences basées sur le genre. Les principaux secteurs impliqués à cet effet sont :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale,
- Le Ministère de Santé Publique,
- Le Ministère de la Sécurité Publique,
- Le Secrétariat d'État de la Gendarmerie,
- Le Ministère de la Justice.



Afin d'assurer une prévention efficace et une prise en charge holistique des victimes de violences basées sur le genre, un mémorandum d'accords définissant les attributions de chaque secteur doit être développé aussi bien au niveau national que régional.

V.1.3. Les Parlementaires

Les parlementaires, à travers leurs organisations et réseaux, seront des partenaires incontournables pour le plaidoyer et la mobilisation des ressources. Le caucus des femmes parlementaires jouera un rôle déterminant au sein des deux chambres (l'Assemblée nationale et le Sénat) et auprès du Gouvernement pour faire voter les textes et prendre les mesures appropriées, qui garantiront aux femmes la place qui leur revient de droit dans la société.

V.2.

FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VBG

V.2.1. Les Partenaires techniques et financiers

Les institutions de coopération bilatérale et multilatérale sont des partenaires indispensables dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. L'insuffisance de ressource de l'État pour couvrir les besoins de la population requiert une collaboration étroite avec la communauté internationale pour mobiliser les ressources nécessaires au développement du pays. La promotion du genre n'est pas en reste et a également besoin de ces compléments de ressources. Les organisations bilatérales et multilatérales seront des structures d'appui technique et financier pour la mise en œuvre du plan d'actions national de cette stratégie.

V.2.2. L'organe de mise en œuvre - les plateformes nationale et régionales de lutte contre les violences basées sur le genre

Les ONG, Associations féminines ainsi que les Réseaux œuvrant dans le domaine genre doivent se regrouper au sein de la Plateforme de lutte contre les violences basées sur le genre. Cette structure a un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes sur le plan social, culturel économique et politique. Leur expertise dans le domaine de la lutte contre les Violences basées sur le genre et leur expérience dans le domaine du développement local seront donc un atout certain dans le cadre du partenariat qui va s'établir autour de la mise en œuvre de cette stratégie.

Les modalités de fonctionnement, les missions et attributions de cette structure de mise en œuvre sont définies par le Décret n° 2013-161 du 12 mars 2013 qui pourra être amendé si besoin est.



V.3. SUIVI ET ÉVALUATION

L'organe de suivi et d'évaluation, représenté par le MPPSPF, les autres départements ministériels et les partenaires techniques et financiers, assure la supervision, le suivi et l'évaluation des activités réalisées par les plateformes dans le cadre de la mise en œuvre.

V.3.1. Suivi

Le suivi de la mise en œuvre de la SNLCVBG sera réalisé périodiquement par l'organe de coordination, de suivi et d'évaluation à travers les rapports trimestriels d'activités émanant de l'organe d'exécution suivant un canevas conçu par le MPPSPF en consensus avec les plateformes. Ces rapports mettront l'accent sur l'avancement de la mise en œuvre des Plan de Travail Trimestriel et Plan de Travail Annuel, ainsi que les indicateurs de ressources et les résultats y afférents.

V.3.2. Évaluation

Durant la période de 2016-2021, il y aura trois principaux types d'évaluation :

- Évaluation annuelle à travers la revue annuelle.

Cette étape consiste à coordonner tous les acteurs de façon à contribuer dans le processus de décision pour des améliorations ou des adaptations de la SNLCVBG au contexte sociopolitique et culturel du pays.

- Évaluation à mi-parcours.

Il s'agit d'établir la situation à moyen terme du plan de mise en œuvre de la SNLCVBG par le biais d'analyse des indicateurs, des facteurs de blocage et des facteurs de risque pour d'éventuels réajustements.

- Évaluation finale.

Cette activité consiste à établir le bilan des réalisations et des progrès accomplis au terme de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNLCVBG.

Cet organe est aussi responsable de la rédaction des rapports de réalisation pour le gouvernement et les partenaires d'appui nationaux et internationaux.

CHAPITRE VI

Plan d'action national sur la lutte contre les VBG



VI.1. COSTING

La budgétisation des activités planifiées dans le plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les VBG résulte d'une estimation des besoins sans contrainte de disponibilité des fonds. Le budget tient compte des besoins des plateformes VBG au niveau des régions et des districts.



Tableau 1

COÛT PAR AXE STRATÉGIQUE EN US\$					
AXES/OBJECTIFS	2016	2017	2018	2019	2020
AXE 1 : PRÉVENTION DES ACTES DE VIOLENCE					
OS1 : Réduire les facteurs favorisant la situation de vulnérabilité sur les plans : juridique, socio-économique, professionnel, culturel	96 000	97 000	120 000	107 000	107 000
OS2 : Renforcer l'engagement politique de l'État dans les projets/programmes relatifs à la lutte contre les VBG y compris dans les situations de crise	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
OS3 : Accroître les connaissances de la population sur la lutte contre les VBG	36 000	52 000	48 000	65 000	48 000
TOTAL 1	142 000	159 000	178 000	182 000	165 000
AXE 2 : RÉPONSES JURIDIQUE, MÉDICALE ET SOCIALE					
OS1 : Accroître le nombre des services de prise en charge des victimes de VBG	12 000	26 000	24 000	24 000	34 000
OS2 : Assurer le renforcement de capacités des structures de prise en charge intégrée (juridique, médicale, psychosociale)	45 000	59 000	50 000	45 000	45 000
OS3 : Améliorer le système de prise en charge intégrée ou multisectoriel des victimes de VBG	31 000	47 000	65 000	68 000	71 000
OS4 : Développer la capacité de dénonciation des victimes de VBG	3 000	13 000	13 000	13 000	13 000
OS5 : Prévenir et répondre aux VBG en situation de crise humanitaire	42 000	45 000	42 000	42 000	42 000
OS6 : Prévenir et répondre à la traite des personnes					
TOTAL 2	133 000	190 000	194 000	192 000	205 000
AXE 3 : RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SURVIVANTS DE VBG ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL DES AUTEURS					
OS1 : Assurer la réinsertion des victimes de VBG et l'accompagnement psychosocial des auteurs	40 000	50 000	40 000	40 000	40 000
OS2 : Renforcer la capacité de résilience des survivants de VBG	80 000	83 000	85 000	85 000	90 000
TOTAL 3	120 000	133 000	125 000	125 000	130 000



Tableau 1

COÛT PAR AXE STRATÉGIQUE EN US\$ (SUITE)					
AXES/OBJECTIFS	2016	2017	2018	2019	2020
AXE 4 : COORDINATION ET SUIVI/ÉVALUATION					
OS1 : opérationnaliser le mécanisme de coordination des actions de prévention et de réponse aux VBG aux différents niveaux	31 000	35 000	35 000	35 000	20 000
OS2 : Gérer efficacement les informations et données sur les VBG y compris dans les situations de crise	12 000	35 000	19 000	22 000	9 000
OS3 : Disposer des cadres stratégiques de lutte contre les VBG adaptés aux conditions régionales	11 000	0	0	0	0
TOTAL 4	54 000	70 000	54 000	57 000	29 000
AXE 5 : OPTIMISATION DES RÉSULTATS PAR DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT					
OS1 : Mener des activités de plaidoyer/lobbying	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
OS2 : Conduire des recherches pour l'optimisation des actions de lutte contre les VBG	3 000	6 000	3 000	6 000	3 000
OS3 : Assurer une large diffusion des informations sur les VBG	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
TOTAL 5	43 000	46 000	43 000	46 000	43 000
TOTAL PAR AN	492 000	598 000	594 000	602 000	572 000
TOTAL	2 858 000				

VI.2. PLANS D'ACTION

Il s'agit de formuler un plan d'actions opérationnel pour l'exécution de la SNLCVBG. Le plan présente les activités liées aux axes stratégiques de la SNLCVBG avec les responsables, les différents partenaires concernés, le budget et les indicateurs de résultats pour une période de mise en œuvre de 5 ans, de 2017 à 2021.



VI.2.1. Axe 1 | Prévention des actes de violence



Tableau 2

OBJECTIF GÉNÉRAL : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACTES DE VBG													
ACTIONS	INDICATEURS	RESPONSABLES	PTF	PÉRIODE					BUDGET PRÉVU (USD)				
				A1	A2	A3	A4	A5	A1	A2	A3	A4	A5
Objectif spécifique 1 : Réduire les facteurs favorisant la situation de vulnérabilité sur les plans juridique, socio-économique- politique, professionnel et culturel.													
Stratégie d'intervention 1 : Amélioration de l'environnement juridique lié aux VBG et à la traite des personnes.													
A.1.1.1.1. Mener des actions de plaidoyer auprès du Gouvernement et du Parlement pour la révision de certaines dispositions discriminatoires et leur application effective.	Nombre de lois ayant été révisées.	MPPSPF PNLCVBG MINJUS	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	X	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A.1.1.1.2. Élaborer et appuyer l'adoption du texte de loi relatif aux VBG incluant la sanction pour chaque type de violence, l'indemnisation des victimes, la révision à la hausse des sanctions concernant le viol, l'inceste et la pédophilie, etc.	Disponibilité d'un texte de loi contre les VBG. Disponibilité d'une revue de texte qualifiant les VBG.	MPPSPF PNLCVBG MINJUS	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X			5 000	5 000	5 000		
A.1.1.1.3. Appuyer l'adoption des conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité des sexes.	Disponibilité de conventions adoptées.	MPPSPF PNLCVBG MINJUS	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACTES DE VBG									
A.1.1.1.4. Renforcer les capacités des acteurs de lutte contre les VBG (magistrats, Unités de répression, professionnels de santé, intervenants sociaux et les médias) sur les lois portant sur la lutte contre les VBG.	Nombre d'acteurs ayant des compétences accrues en matière d'application des lois sur les VBG.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	10 000	10 000
A.1.1.1.5. Contribuer à l'organisation d'événements liés aux VBG pour la vulgarisation des lois (Journées Thématiques..).	Nombre de personnes informées lors des événements organisés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVB PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	10 000	10 000
Stratégie d'intervention 2 : Promotion de l'accès de la population à l'éducation									
A.1.1.2.1. Intégrer le genre, les VBG et l'éducation civique dans le curricula de formation du Ministère de l'Éducation Nationale.	Disponibilité de modules de formation du MEN intégrant le genre, les VBG et l'éducation civique.	MPPSPF MEN	UNFPA UNESCO	X				5 000	
A.1.1.2.2. Former les enseignants formateurs sur les nouveaux modules sur le genre.	Nombre des enseignants formateurs ayant accru leurs capacités en matière de nouveaux modules.	MPPSPF MEN	UNFPA UNESCO	X	X	X	X	15 000	15 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACTES DE VBG									
A.1.1.2.3. Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation des jeunes filles.	Nombre de personnes informées.	MPPSPF MEN DRPPSPF PNLCVB PRLCVBG	UNFPA UNESCO UNICEF	X	X	X	X	5 000	5 000
A.1.1.2.4. Réhabiliter et rendre opérationnels les centres d'éducation et de formation professionnelle et foyers sociaux réhabilités et opérationnels.	Nombre de centres d'éducation et de formation professionnelle et foyers sociaux réhabilités et opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF MJS MEFP PNLCVB PRLCVBG	PNUD	X	X	X	X	50 000	50 000
Stratégie d'intervention 3 : Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en termes de prise de décision.									
A.1.1.3.1. Appuyer l'adoption du texte sur la parité hommes/femmes dans les postes de décisions.	Disponibilité d'un texte sur la parité hommes/femmes.	MPPSPF MINJUS PNLCVB	UNFPA PNUD UNICEF	X				4 000	
A.1.1.3.2. Sensibiliser les parties politiques sur l'importance d'impliquer les femmes dans les listes zébras	Nombre de personnes sensibilisées	MPPSPF DRPPSPF PNLCVB PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	5 000	5 000
Objectif spécifique 2 : Renforcer l'engagement politique de l'État dans les projets/programmes relatifs à la lutte contre les VBG y compris dans les situations de crise.									
Stratégie d'intervention 1 : Intégration des institutions dans la lutte contre les VBG y compris dans les situations de crise humanitaire.									
A.1.2.1.1. Organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit des institutions étatiques sur la lutte contre les VBG.	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVB PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	5 000	5 000

OBJECTIF GÉNÉRAL : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACTES DE VBG									
A.1.2.1.2. Plaidoyer auprès des autorités étatiques, traditionnelles, religieuses et leaders politiques pour leur implication et engagement dans la lutte contre les VBG.	Nombre de documents d'engagement signés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	5 000	5 000
Objectif spécifique 3 : Accroître les connaissances de la population sur la lutte contre les VBG.									
<i>Stratégie d'intervention 1 : Sensibilisation de la population sur les droits humains, les lois et les sanctions, le genre, la lutte contre les VBG, les services offerts, la traite des personnes et les méfaits du mariage d'enfants.</i>									
A.1.3.1.1. Faire une analyse de genre et recueillir les bonnes pratiques sur la lutte contre les VBG.	Disponibilité d'une analyse sur le genre et d'un recueil des bonnes pratiques sur la lutte contre les VBG.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X				10 000	
A.1.3.1.2. Organiser des campagnes de sensibilisation et des dialogues communautaires auprès de la population afin d'inciter un changement de comportement et de mentalité et briser le silence autour des VBG.	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées. Nombre de personnes sensibilisées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	10 000	10 000
A.1.3.1.3. Élaborer et multiplier les supports IEC (Information, Éducation, Communication) en appui à la sensibilisation et mobilisation de la population.	Nombre et types d'outils disponibles et distribués.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X			10 000	10 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACTES DE VBG										
A.1.3.1.4. Organiser des campagnes audiovisuelles.	Nombre de campagnes audiovisuelles réalisées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	15 000	15 000
A.1.3.1.5. Organiser des concours artistiques, folkloriques, de dessin, de sketch, de kabary et de poésie.	Nombre de concours organisés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	5 000	5 000
Stratégie d'intervention 2 : Implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les VBG.										
A.1.3.2.1. Identifier et former les groupements d'hommes sensibles au genre.	Nombre de groupements identifiés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	8 000	18 000
A.1.3.2.2. Appuyer la mise en place des réseaux d'hommes sensibles au genre.	Nombre de réseaux mis en place et opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X		
A.1.3.2.3. Appuyer la réalisation des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les VBG.	Nombre de campagnes de sensibilisation menées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X		

VI.2.2. Axe 2 | Réponses juridique, médicale et sociale



Tableau 3

OBJECTIF GÉNÉRAL : PROFESSIONNALISER LES INTERVENTIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE ET ADÉQUATE DES VICTIMES DE VBG												
ACTIONS	INDICATEURS	RESPONSABLES	PTF	PÉRIODE					BUDGET PRÉVU (USD)			
				A1	A2	A3	A4	A5	A1	A2	A3	A4
Objectif spécifique 1 : Accroître le nombre des services de prise en charge des victimes de VBG.												
Stratégie d'intervention 1 : Extension des structures de prise en charge psychosociale des victimes de VBG.												
A.2.1.1.1. Faire un état des lieux de la situation actuelle des CECJ (capacité et fonctionnement, demande et offre, analyse FFOM).	Disponibilité d'une analyse de l'état des lieux de la situation actuelle des CECJ	MPPSPF PNLCVBG	UNFPA		X					3 000		
A.2.1.1.2. Mettre en place et opérationnaliser des centres de prise en charge des victimes de VBG.	Nombre de centres de prise en charge des victimes de VBG mis en place et opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA	X	X	X	X	X	14 000	25 000	25 000	25 000
Objectif spécifique 2 : Assurer le renforcement des capacités des structures de prise en charge intégrée (juridique, médicale, psychosociale).												
Stratégie d'intervention 1 : Promotion de la prise en charge juridique des victimes de VBG.												
A.2.2.1.1. Renforcer les capacités des forces de l'ordre sur la prise en charge psychosociale, le genre, les droits de la femme, la lutte contre les VBG, la lutte contre la traite des personnes et les méfaits du mariage d'enfants.	Nombre de personnes formées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG MSP SEG ENAP ENG	UNFPA PNUD UA	X	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : PROFESSIONNALISER LES INTERVENTIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE ET ADÉQUATE DES VICTIMES DE VBG									
A.2.2.1.2. Intégrer la lutte contre les VBG dans les curricula de formation des écoles de la Police et de la Gendarmerie, A.2.2.1.2. Intégrer la lutte contre les VBG dans les curricula de formation des écoles de la Police et de la Gendarmerie, ENMG, ENM	Disponibilité de formations intégrant la lutte contre les VBG.	UNFPA PNUD UA		X					3 000
A.2.2.1.3. Mettre en place des points focaux de lutte contre les VBG dans chaque service de la police et de la gendarmerie (commissariat, CPE, Brigade...).	Nombre de points focaux VBG désignés et appuyés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA	X					
A.2.2.1.4. Redynamiser les Bureaux d'Assistance Judiciaire (BAJ) au niveau de chaque tribunal pour appuyer les démunis.	Nombre de Bureaux d'Assistance Judiciaire opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG MINJUS	UNFPA PNUD	X	X	X	X	X	10 000 10 000 10 000 10 000
Stratégie d'intervention 2 : Promotion de la prise en charge médicale des victimes de VBG									
A.2.2.2.1. Développer un partenariat avec des structures de santé de référence.	Nombre de partenariats établis.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG MSP	UNFPA PNUD UNICEF OMS	X					4 000
A.2.2.3.2. Redynamiser le fonds d'indigence en milieu hospitalier pour les démunis.	Disponibilité du fonds d'indigence en milieu hospitalier.	MSP		X					5 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : PROFESSIONNALISER LES INTERVENTIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE ET ADÉQUATE DES VICTIMES DE VBG									
A2.2.3.3. Renforcer les capacités des acteurs de santé sur la prise en charge médicale des victimes de VBG.	Nombre d'acteurs de santé formés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG MSP	UNFPA PNUD UNICEF OMS	X X X X X	X X X X X	10 000 10 000 10 000 10 000 10 000	10 000 10 000 10 000 10 000 10 000	10 000 10 000 10 000 10 000 10 000	10 000 10 000 10 000 10 000 10 000
A2.2.3.4. Intégrer dans le programme de formation de l'école de médecine la prise en charge psychosociale des victimes de VBG.	Disponibilité d'un module de formation intégrant la prise en charge psychosociale des victimes de VBG.	MPPSPF MSP	UNICEF OMS	X				3 000	
Stratégie d'intervention 3 : Promotion de la prise en charge psychosociale des victimes de VBG.									
A.2.2.4.1. Actualiser les outils de suivi existants sur la prise en charge psychosociale des victimes de VBG.	Disponibilité d'outils de suivi actualisés.	MPPSPF PNLCVBG	UNFPA					Activité sur les outils incluse dans Axe 4 A.4.2.1.2.1.	
A.2.2.4.2. Régulariser le statut des CECJ.	Disponibilité d'un statut des CECJ régularisé.	MPPSPF	UNFPA	X		2 000			
A.2.2.4.3. Renforcer les capacités des intervenants en matière de lutte contre les VBG sur la prise en charge psychosociale des victimes de VBG.	Nombre de personnes formées.	MPPSPF DRPPSPF	UNFPA	X X X X X	X X X X X	15 000 15 000 15 000 15 000 15 000	15 000 15 000 15 000 15 000 15 000	15 000 15 000 15 000 15 000 15 000	15 000 15 000 15 000 15 000 15 000
A.2.2.4.4. Formaliser le statut des intervenants sociaux.	Disponibilité de statut formalisé.	MPPSPF	UNFPA	X				2 000	



OBJECTIF GÉNÉRAL : PROFESSIONNALISER LES INTERVENTIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE ET ADÉQUATE DES VICTIMES DE VBG												
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de prise en charge intégrée ou multisectoriel des victimes de VBG												
Stratégie d'intervention 1 : Appui à la professionnalisation des actions												
A.2.3.1.1. Établir une synergie d'actions entre les structures de prise en charge psychosociale, médicale et juridique des victimes de VBG.	Existence des cadres de collaboration entre les intervenants en matière de lutte contre les VBG. Nombre de personnes référées vers les structures impliquées et ayant ensuite reçu un traitement.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	3 000	4 000	5 000	5 000	6 000
A.2.3.1.2. Actualiser les paquets de service en matière de prise en charge psychosociale, médicale et judiciaire pour rendre efficace le système de prise en charge intégré des victimes de VBG.	Type de paquets de service de prise en charge des victimes de VBG actualisés.	MPPSPF PNLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	2 000	4 000	6 000	8 000	8 000
A.2.3.1.3. Organiser des échanges d'informations, d'expériences et des bonnes pratiques au niveau national.	Nombre d'échanges d'information sur les VBG organisées au niveau national.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
A.2.3.1.3.1. Appuyer la participation de Madagascar aux rencontres régionaux et internationaux sur les VBG.	Nombre de rencontres au niveau régionaux et internationaux dont Madagascar a été représenté.	MPPSPF	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

OBJECTIF GÉNÉRAL : PROFESSIONNALISER LES INTERVENTIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE ET ADÉQUATE DES VICTIMES DE VBG						
A.2.3.1.4. Mettre en place des centres de prise en charge « ONE STOP » qui comporte en même temps une prise en charge psychosociale, médicale et juridique des victimes de VBG.	Nombre des centres de prise en charge « one stop » mis en place et opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	10 000 20 000 20 000 20 000 20 000
<i>Stratégie d'intervention 2 : Appui aux victimes de VBG.</i>						
A.2.3.2.1. Mettre en place un fonds commun d'appui et d'assistance aux victimes de VBG.	Disponibilité d'un fonds commun d'appui et d'assistance aux victimes de VBG.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA UA	X	X	5 000 5 000 5 000
A.2.3.2.2. Mettre en place des centres d'accueil d'urgence pour les victimes de VBG.	Nombre de centres d'accueil d'urgence pour les victimes VBG mis en place et opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA	X	X	6 000 9 000 9 000 12 000 12 000
Objectif spécifique 4 : Développer la capacité de dénonciation des victimes de VBG						
<i>Stratégie d'intervention 1 : Facilitation de l'engagement des victimes de VBG dans le processus de dénonciation</i>						
A.2.4.1.1. Établir et assurer l'accessibilité à tout moment d'une ligne téléphonique gratuite pour les conseils et orientations des victimes de VBG.	Existence d'une ligne téléphonique gratuite pour les conseils et orientations relatifs aux VBG opérationnels.	MPPSPF PNLCVBG Opérateurs téléphoniques	UNFPA	X	X	10 000 10 000 10 000 10 000 10 000
A.2.4.1.2. Mettre en place des cellules de veille pour faciliter le signalement des cas de VBG au niveau de Fokontany.	Nombre de cellule de veille mis en place et opérationnels.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA	X	X	3 000 3 000 3 000 3 000 3 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : PROFESSIONNALISER LES INTERVENTIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE ET ADÉQUATE DES VICTIMES DE VBG										
Objectif spécifique 5 : Prévenir et répondre aux VBG en situation de crise humanitaire.										
<i>Stratégie d'intervention 1 : Renforcement de la collaboration entre les acteurs intervenant en situation de crise humanitaire.</i>										
A.2.5.1.1. Renforcer la collaboration et la synergie d'actions entre les entités concernées.	Nombre de cadres de collaboration signés entre les intervenants humanitaires.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	SNU USAID	X	X	X	X	X	12 000	12 000
									12 000	12 000
<i>Stratégie d'intervention 2 : Renforcement des capacités de résilience de la population face aux situations de crise humanitaire.</i>										
A.2.5.2.1. Accroître les capacités de résilience de la population en situation de crise humanitaire (catastrophe naturelle, insécurité, keré...)	Nombre de personnes ayant accrues leurs capacités de résilience.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	SNU USAID	X	X	X	X		15 000	15 000
									15 000	15 000
<i>Stratégie d'intervention 3 : Prise en charge des victimes de VBG lors des situations de crise humanitaire.</i>										
A.2.5.3.1. Élaborer un manuel de prise en charge des victimes de VBG en situation humanitaire avec un recueil des bonnes pratiques.	Disponibilité d'un manuel de prise en charge des victimes de VBG en situation humanitaire.	MPPSPF PNLCVBG	SNU USAID	X					3 000	
A.2.5.3.2. Appuyer et accompagner les victimes de VBG dans la situation humanitaire.	Nombre de victimes accompagnées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	SNU USAID	X	X	X	X	X	15 000	15 000
									15 000	15 000
OS6 : Prévenir et répondre à la traite des personnes										
Se référer au Plan National de Lutte contre la Traite des Personnes 2015-2019										

VI.2.3. Axe 3 | Réinsertion socio-économique des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs



Tableau 4

OBJECTIF GÉNÉRAL : ASSURER LA RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES VICTIMES DE VBG ET L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL DES AUTEURS												
ACTIONS	INDICATEURS	RESPONSABLES	PTF	PÉRIODE					BUDGET PRÉVU (USD)			
				A1	A2	A3	A4	A5	A1	A2	A3	A4
Objectif spécifique 1 : Assurer la réinsertion des victimes de VBG et l'accompagnement psychosociale des auteurs de VBG.												
Stratégie d'intervention 1 : Appui aux victimes dans les démarches d'indemnisation et de réinsertion												
A.3.1.1.1. Élaborer une cartographie de structures de référence chargées de la réinsertion socio-économique.	Existence d'une cartographie de structures de référence.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF		X					10 000		
A.3.1.1.2. Renforcer la collaboration entre les structures œuvrant dans le domaine de réinsertion.	Nombre de structures engagés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000
A.3.1.1.3. Appuyer l'opérationnalisation des structures de réinsertion.	Nombre de victimes réhabilitées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	15 000	15 000	15 000	15 000
Stratégie d'intervention 2 : Appui à l'accompagnement psychosociale des auteurs												
A.3.1.2.1. Assurer l'accompagnement psychosocial des auteurs pour éviter les récidives.	Nombre des auteurs réhabilités.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	15 000	15 000	15 000	15 000



OBJECTIF GÉNÉRAL : ASSURER LA RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES VICTIMES DE VBG ET L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL DES AUTEURS													
Objectif spécifique 2 : Renforcer la capacité de résilience des survivants de VBG.													
Stratégie d'intervention 1 : Amélioration de la situation psychosociale des survivants de VBG.													
A3.2.1.1. Renforcer l'accompagnement et le suivi rapproché des survivants par les intervenants sociaux.	Nombre de survivants ayant reçu un accompagnement et suivi psychosocial rapproché.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	15 000	18 000	20 000	20 000	25 000
Stratégie d'intervention 2 : Appui à l'autonomisation des survivants de VBG.													
A.3.3.2.1. Développer un partenariat avec les institutions de micro finance.	Existence de partenariats.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD	X	X	X	X	X	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A.3.3.2.2. Orienter et accompagner les survivants de VBG vers les centres d'éducation/ formation.	Nombre de filles et femmes orientées vers les centres d'éducation/formation.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A.3.3.2.3. Former les survivants sur la création et la gestion d'une activité génératrice de revenu (AGR), le marketing et la vulgarisation des produits.	Nombre de survivants formés sur la création et la gestion d'une AGR, le marketing et la commercialisation.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD	X	X	X	X	X	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
A.3.3.2.4. Encourager les survivants de VBG à intégrer les coopératives et les associations socioculturelles.	Nombre de survivants orientés vers les coopératives et les associations socioculturelles.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA PNUD UNICEF	X	X	X	X	X	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A.3.3.2.5. Orienter et accompagner les survivants dans les démarches d'octroi de prêts auprès des institutions de micro finance (IMF).	Nombre de survivants orientés vers les IMF.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD	X	X	X	X	X	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000

VI.2.4. Axe 4 | Coordination et suivi-évaluation



Tableau 5

OBJECTIF GÉNÉRAL : ACCROÎTRE LES CAPACITÉS D'INTERVENTION DU MÉCANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VBG Y COMPRIS EN SITUATION DE CRISE HUMANITAIRE.													
ACTIONS	INDICATEURS	RESPONSABLES	PTF	PÉRIODE					BUDGET PRÉVU (USD)				
				A1	A2	A3	A4	A5	A1	A2	A3	A4	A5
Objectif spécifique 1 : Opérationnaliser le mécanisme de coordination des actions de prévention et de réponse aux VBG aux différents niveaux.													
Stratégie d'intervention 1 : Redynamisation et extension des plateformes de lutte contre les VBG.													
A.4.1.1.1. Redynamiser la plateforme nationale de lutte contre les VBG.	Existence d'une plateforme nationale de lutte contre les VBG opérationnelle.	MPPSPF	UNFPA	X						3 000			
A.4.1.1.2. Mettre en place et opérationnaliser les plateformes régionales de lutte contre les VBG.	Nombre de plateformes régionales mises en place et opérationnelles.	MPPSPF DRPPSPF	UNFPA	X	X	X	X			12 000	15 000	15 000	15 000
A.4.1.1.3. Renforcer les capacités techniques des membres des plateformes sur la coordination et le suivi/évaluation des interventions en matière de lutte contre les VBG.	Nombre de membres des plateformes ayant accrus leurs capacités techniques.	MPPSPF DRPPSPF	UNFPA	X	X	X	X			8 000	10 000	10 000	10 000
A.4.1.1.4. Doter la plateforme des matériels nécessaires pour son opérationnalisation.	Nombre de plateformes dotées des matériels nécessaires.	MPPSPF	UNFPA	X	X	X	X			8 000	10 000	10 000	10 000
Objectif spécifique 2 : Gérer efficacement les informations et données sur les VBG y compris dans les situations de crise.													
Stratégie d'intervention 1 : Mise en place un système intégré de collecte et de traitement des données sur les VBG et de suivi-évaluation.													
A.4.2.1.1. Élaborer et mettre en place un système intégré de collecte et de traitement des données sur les VBG.	Existence d'un système intégré de collecte et traitement des données sur les VBG opérationnel.	MPPSPF PNLCVBG	UNFPA		X						20 000		



OBJECTIF GÉNÉRAL : ACCROÎTRE LES CAPACITÉS D'INTERVENTION DU MÉCANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VBG Y COMPRIS EN SITUATION DE CRISE HUMANITAIRE.									
A.4.2.1.2. Renforcer les capacités des responsables dans les structures de prise en charge des victimes de VBG sur le système de collecte et de traitement des données sur les VBG et le suivi/évaluation.	Nombre de responsables de structures de prise en charge des victimes de VBG ayant accru leur capacité.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA	X	X	X	X	9 000	12 000 15 000 15 000 5 000
A.4.2.1.3 Effectuer une évaluation du système intégré de collecte et de traitement des données sur les VBG.	Disponibilité de documents d'évaluation du système intégré de collecte et de traitement des données sur les VBG.	MPPSPF	UNFPA	X					3 000
A.4.3.1.4. Organiser des revues semestriels et annuelles, ainsi que des évaluations mi-parcours et finale de la stratégie.	Nombre de rapports élaborés et parvenus.	MPPSPF PNLCVBG		X	X	X	X	3 000	4 000 4 000 4 000
Objectif spécifique 3 : Disposer des cadres stratégiques de lutte contre les VBG adaptés aux conditions régionales.									
<i>Stratégie d'intervention 1 : Élaboration des plans d'action régionaux de lutte contre les VBG budgétisés.</i>									
A.4.3.1.1. Élaborer et valider les plans d'action régionaux de lutte contre les VBG.	Nombre de plans d'action régionaux de lutte contre les VBG validés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	UNFPA	X	X	X	X	5 000	5 000 5 000 5 000

VI.2.5. Axe 5 | Optimisation des résultats par la mise en place des mesures d'accompagnement



Tableau 6

OBJECTIF GÉNÉRAL : OPTIMISER LES RÉSULTATS PAR LA MISE EN PLACE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT													
ACTIONS	INDICATEURS	RESPONSABLES	PTF	PÉRIODE					BUDGET PRÉVU (USD)				
				A1	A2	A3	A4	A5	A1	A2	A3	A4	A5
Objectif spécifique 1 : Mener des activités de plaidoyer/lobbying.													
Stratégie d'intervention 1 : Intensification des activités de plaidoyer et de lobbying.													
A.5.1.1.1. Mener des activités de plaidoyer/lobbying auprès des entités publiques et privées, des autorités et élus locaux, les leaders traditionnels et religieux pour acquérir leur appui dans la mise en œuvre de la SNLCVBG.	Nombre de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux engagées.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF UA EU	X	X	X	X	X	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A.5.1.1.2. Mener des activités de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du plan d'action auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) nationaux et internationaux (mobilisation des ressources).	Pourcentage de budget de la SNLCVBG mobilisé	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF UA EU	X	X	X	X	X	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Objectif spécifique 2 : Conduire des recherches pour l'optimisation des actions de lutte contre les VBG.													
Stratégie d'intervention 1 : Appui aux recherches pour l'optimisation des actions de lutte contre les VBG.													
A.5.2.1.1. Établir les partenariats avec les institutions de recherche nationales et internationales.	Nombre d'études et recherches sur les VBG disponibles.	MPPSPF PNLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	X	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
A.5.2.1.2. Participer à l'identification des indicateurs de VBG	Nombre d'indicateurs identifiés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X			X		3 000			3 000	



OBJECTIF GÉNÉRAL : OPTIMISER LES RÉSULTATS PAR LA MISE EN PLACE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT									
Objectif spécifique 3 : Assurer une large diffusion des informations sur les VBG.									
<i>Stratégie d'intervention 1 : Amélioration de la visibilité de la lutte contre les VBG.</i>									
A.5.3.1.1. Publier sur le site web et les médias sociaux du MPPSPF les informations relatives aux activités de lutte contre les VBG.	Nombre de publication sur les activités de lutte contre les VBG.	MPPSPF DRPPSPF	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	X	-
									-
									-
<i>Stratégie d'intervention 2 : Renforcement du partenariat avec les médias.</i>									
A.5.3.2.1. Établir des partenariats avec les structures médiatiques.	Nombre de partenariats établis.	PNUD UNFPA UNICEF	UNFPA	X	X	X	X	X	5 000
									5 000
									5 000
A.5.3.2.2. Former les médias sur le genre, les droits de la femme et de l'enfant, les lois et sanctions ainsi que la lutte contre les VBG.	Nombre de journalistes formés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	X	10 000
									10 000
									10 000
A.5.3.2.3. Organiser conjointement avec les médias les émissions radios et les débats télévisés sur la lutte contre les VBG et l'égalité du genre.	Nombre d'émissions radio et débats télévisés organisés.	MPPSPF DRPPSPF PNLCVBG PRLCVBG	PNUD UNFPA UNICEF	X	X	X	X	X	15 000
									15 000
									15 000
									15 000
									15 000

CHAPITRE VII

Conclusion



Face aux chiffres alarmants en matière de violences basées sur le genre issus des enquêtes nationales des dernières années, la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre est élaborée pour répondre aux préoccupations de la population en termes de prévention et de réponse aux violences.

Nombreuses sont les efforts déployés dans le domaine depuis des années comme la création et l'opérationnalisation des services de prise en charge psychosociale et d'accompagnement juridique des victimes dans certaines régions par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme avec l'appui de l'UNFPA, la prise en charge médicale de victimes au niveau des centres hospitaliers et centres de santé de base, et les collaborations établies avec les institutions et associations partenaires œuvrant dans le domaine, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour continuer dans ce sens et renforcer la synergie des actions en faveur de la lutte contre le VBG, il est grand temps pour Madagascar de publier ce nouveau document stratégique qui servira de document de référence pour tous les acteurs.

Il est à souhaiter que les composantes de la présente stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre puissent être rapidement adoptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques concernés ainsi que les partenaires techniques et financiers, en vue d'une éradication totale des violences basées sur le genre.

Ainsi, appartient-il à tout un chacun de faire preuve de bonne volonté pour lutte contre ce fléau qui gangrène notre société pour que tous puissent réaliser leur potentiel, jouir pleinement de leurs droits humains et vivre dans la dignité.

CHAPITRE VIII

Annexes



VIII. 1.

ANNEXE 1 | ANALYSE DES AXES STRATÉGIQUES

Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces est développée pour chaque axe stratégique afin de réunir toutes les conditions favorables pour la mise en œuvre du plan d'action nationale de lutte contre les VBG et d'éliminer les éventuels risques ou blocages.

VIII.1.1. Axe 1 | Prévention des actes de violence

L'objectif général de cet axe est de contribuer aux actions de prévention des actes de VBG.

Les défis pour l'atteinte de l'objectif général sont transcrits dans les objectifs spécifiques.

OS1 : Réduire les facteurs favorisant la situation de vulnérabilité sur les plans juridique, socio-économique, professionnel et culturel

OS2 : Renforcer l'engagement politique de l'État dans les projets et programmes relatifs à la lutte contre les VBG, y compris dans les situations de crise

OS3 : Accroître les connaissances de la population sur la lutte contre les VBG

Forces

En effet, l'État dispose déjà d'une Direction générale en charge de la promotion de la femme au sein du Ministère en charge de la population et la promotion de l'égalité du genre qui assure le volet lutte contre les VBG. Par ailleurs, des plateformes de lutte contre la violence ont été déjà mises en place au niveau de quelques régions. Les entités membres des plateformes sont des leaders et partagent une vision unique de la lutte contre les VBG.

Faiblesses

Les lois existantes sont insuffisamment appliquées par les institutions concernées et le cadre juridique national visant à lutter contre les VBG comprend des dispositifs épars et n'intègre pas l'ensemble des typologies de VBG.

Les femmes sont faiblement représentées dans les instances de décision. L'inégalité du genre est très présente dans les bureaux politiques ; les femmes sont en minorité dans les partis ; les places les plus importantes du parti sont réservées aux hommes ; les partis politiques négligent la candidature féminine. En effet, l'absence des politiques pour faciliter la pleine participation des femmes dans la vie professionnelle et dans les instances de prise de décision constitue une faiblesse majeure.

La faible connaissance de la population sur les droits des femmes et filles est dû en partie à l'information limitée sur les droits humains et l'égalité du genre.

Quant à l'éducation, les contenus des enseignements sont peu sensibles à la dimension de genre et les responsables et les professeurs ont un manque de compréhension sur les thématiques liés au genre.

Opportunités

En matière de législation, la commission des droits et du genre au sein du Parlement joue un rôle primordial dans l'approbation des lois relatives aux VBG.



Un engagement accru parmi les acteurs en faveur de l'égalité de participation des hommes et des femmes dans la politique et la prise de décision constitue également une opportunité.

Menaces

L'atteinte des objectifs est menacée en permanence par l'instabilité politique, qui favorise l'apparition de toutes les formes de violence et d'insécurité. Le taux de chômage et le sous-emploi élevé alimente aussi l'insécurité.

La persistance des pratiques coutumières entretient la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles, dont le mariage précoce qui est souvent lié à la grossesse précoce. Il y a aussi la prolifération de préjugés et de stéréotypes liés au genre dans la communauté (les femmes doivent se marier, les hommes ne peuvent pas s'occuper des enfants etc.). Par rapport aux droits en matière d'héritage et fonciers, les femmes et les hommes sont égaux devant la loi, mais selon les us et coutumes les femmes ne sont pas héritières.

La reproduction des femmes se présente parfois comme un obstacle à l'accès aux emplois, voire une discrimination vis-à-vis du recrutement des femmes pour les postes de décision et de grandes responsabilités.

Le taux d'abandon scolaire est plus significatif pour les filles que pour les garçons au détriment de l'autonomisation des femmes et filles. Ceci limite les opportunités des femmes et des filles et leur rend plus vulnérables aux violences. Elles ont un accès limité aux emplois de qualité étant donné que la plupart des emplois dans le secteur formel exige un minimum de niveau d'instruction que certaines femmes ne possèdent pas. Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer les différentes formes de violence générées lors de l'apparition de catastrophes naturelles et dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. La diminution de la production et l'insécurité alimentaire dans certaines régions touchent également davantage les femmes et les enfants.

La propagation de l'usage de l'alcool et de la drogue et la mondialisation des nouvelles technologies favorisent un climat de violence et d'insécurité comme, par exemple, par l'objectification des filles et des femmes dans les médias populaires.

Dernièrement, les hommes sont peu impliqués dans la promotion de l'égalité du genre vu que les droits des femmes sont largement perçus comme une question ne concernant que les femmes.

VIII.1.2. Axe 2 | Réponses juridique, médicale et sociale

L'objectif général de cet axe est la professionnalisation des interventions pour une prise en charge intégrée et adéquate des victimes de VBG.

Les défis pour l'atteinte de l'objectif général sont transcrits dans les objectifs spécifiques.

OS1 : Accroître le nombre des services de prise en charge des victimes de VBG

OS2 : Assurer le renforcement de capacités des structures de prise en charge intégrée

OS3 : Améliorer le système de prise en charge intégrée ou multisectoriel des victimes de VBG

OS4 : Développer la capacité de dénonciation des victimes de VBG

OS5 : Prévenir et répondre aux VBG en situation de crise humanitaire

OS6 : Prévenir et répondre à la traite de personnes.



Forces

L'existence des bonnes pratiques et expériences nationales et internationales sur lesquelles les acteurs de mise en œuvre de la SNLVBG peuvent capitaliser constitue un atout pour la prise en charge des victimes.

Quant aux structures de prise en charge des victimes de violences, le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme a mis en place des services de prise en charge psychosociale et d'accompagnement juridique des victimes dans certaines régions. La prise en charge médicale de victimes au niveau des centres hospitaliers et centres de santé de base a été renforcée et les cadres de collaboration ont été établies avec les institutions et associations partenaires œuvrant dans le domaine de lutte contre les VBG dans certaines régions.

Il existe également un module et un guide sur la prise en charge psychosociale des victimes de VBG pour les intervenants dans le domaine.

Faiblesses

Le problème majeur est l'insuffisance en nombre et en capacité des intervenants de prise en charge face à l'extension des actions vers les régions ainsi que l'insuffisance de moyens mis à la disposition des structures de prise en charge.

Opportunités

L'opportunité majeure réside dans la volonté des membres qui composent la plateforme VBG dans cette initiative.

L'existence de la Politique Nationale de Développement, récemment élaborée et ayant un axe sur le renforcement de la protection sociale en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, est également une opportunité pour le cadrage des actions.

Menaces

La persistance de la loi du silence peut constituer un facteur de blocage au processus de dénonciation et d'accompagnement juridique du survivant. En effet, beaucoup de femmes pensent que leurs maris ont le droit de lever la main sur elles.

L'impunité dans le cas de violence à l'égard des femmes est répandue étant donné que les femmes n'osent souvent pas poursuivre en justice les cas de violence dont elles ont été victimes.

D'ailleurs, la pérennisation des structures de prise en charge après le retrait des partenaires techniques et financiers pourrait constituer une menace à long terme.

VIII.1.3. Axe 3 | Réinsertion des survivants de VBG et accompagnement psychosocial des auteurs

L'objectif général de cet axe est d'assurer la réinsertion socio-économique des victimes de VBG et l'accompagnement psychosocial des auteurs.

Les défis pour l'atteinte de l'objectif général sont transcrits dans les objectifs spécifiques :

OS1 : Assurer la réinsertion des victimes de VBG et l'accompagnement psychosocial des auteurs de VBG

OS2 : Renforcer la capacité de résilience des survivants de VBG



Forces

L'existence des structures œuvrant dans le domaine d'autonomisation des femmes constitue une force pour le renforcement de la capacité de résilience des survivants de VBG.

Faiblesses

Les actions sont ralenties à cause de l'insuffisance des fonds consacrés à la réinsertion socio-économique des victimes et des auteurs de VBG.

Opportunités

La présence des Institutions Mutualistes Financières au niveau des sites d'intervention est un facteur favorable à l'autonomisation des femmes et des filles victimes.

D'ailleurs, la valorisation des valeurs ancestrales comme le « fihavanana » ou l'entraide pourrait faciliter leur réinsertion des victimes et des auteurs au sein de leur famille et de leur communauté d'origine.

Menaces

Le titre de propriété de la terre est souvent exigé dans les programmes d'amélioration de la production (crédits, coopératives etc.) ce qui constitue un obstacle pour les femmes à obtenir de crédits auprès de la banque. Des us et coutumes privilégient notamment le statut des hommes par rapport aux femmes dans l'accaparement des terres.

La persistance du rejet de la victime et de l'auteur par la communauté pourrait représenter une menace au processus de réinsertion.

VIII.1.4. Axe 4 | Coordination et suivi-évaluation

L'objectif général de cet axe est d'accroître les capacités d'intervention du mécanisme de coordination du mécanisme de coordination et du suivi/évaluation des actions de lutte contre les VBG y compris dans les situations de crise humanitaire.

Les défis pour l'atteinte de l'objectif général sont transcrits dans les objectifs spécifiques.

OS1 : Opérationnaliser le mécanisme de coordination des actions de prévention et de réponse aux VBG aux différents niveaux

OS2 : Gérer efficacement les informations et données sur les VBG y compris dans les situations de crise

OS3 : Disposer des cadres stratégiques de lutte contre les VBG adaptés aux conditions régionales

Forces

L'atout majeur est l'existence d'une plateforme nationale VBG pour la coordination des actions et de plateformes régionales VBG pour l'exécution, qui formeront les maillons indispensables à la gestion du système d'information, de collecte de données et de suivi-évaluation.

Faiblesses

La non-maîtrise des outils de suivi et évaluation freine l'opérationnalisation du mécanisme de coordination, de suivi et évaluation.



Deuxièmement, il n'existe pas encore une base de données intégrée sur les VBG au niveau national pour une meilleure compréhension de l'ampleur de ce fléau et ainsi, une meilleure orientation des interventions. Par contre, les intervenants œuvrant dans le domaine de lutte contre les VBG telles que les associations de défense des droits humains, les établissements sanitaires, la police, la gendarmerie et le tribunal, possèdent leur propre système d'information et utilisent leur propre définition sur les intervenants relatives aux VBG.

Opportunités

L'utilisation de nouvelles technologies accélère la circulation des informations.

Menaces

L'instabilité politique constitue une menace à l'ancrage du mécanisme institutionnel, surtout du côté des institutions publiques. Les abrogations et les nouvelles affectations perturbent la bonne marche du mécanisme : il faut toujours faire à un éternel recommencement car le personnel nouvellement affecté doit s'adapter et se familiariser avec ses nouvelles fonctions.

VIII.1.5. Axe 5 | Optimisation des résultats par la mise en place de mesures d'accompagnement

L'objectif général est d'optimiser les actions de lutte contre les VBG.

Les défis pour l'atteinte de l'objectif général sont transcrits dans les objectifs spécifiques.

OS1 : Mener des activités de plaidoyer/lobbying

OS2 : Conduire des recherches pour l'optimisation des actions de lutte contre les VBG

OS3 : Assurer une large diffusion des informations sur les VBG

Forces

Le mécanisme formé par le MPPSPG et les plateformes VBG est efficace pour mener des actions de plaidoyer et de lobbying auprès des partenaires potentiels.

Opportunités

La communication est une arme puissante et constitue une force importante dans la vie politique. Il en est de même dans la vie sociale, la large diffusion d'informations pouvant générer des changements de comportement et de mentalité.

L'expansion des médias sociaux et l'internet faciliteront la mobilisation sociale. En effet, les adolescentes et les jeunes filles osent mieux s'exprimer à travers les nouveaux médias, particulièrement à travers les réseaux sociaux.

Faiblesses

Le manque d'appui financier pour la production d'émissions, d'articles destinés à la promotion du genre et la faible connaissance sur les questions de genre des journalistes et des patrons de presse influence négativement le traitement des questions de genre dans les médias.



Menaces

La concrétisation de cet axe est menacée par l'insuffisance de l'engagement des partenaires potentiels.

Dans les médias, les questions de genre ne sont souvent pas traitées sérieusement et sont peu exposées dans «la Une» des journaux malgaches. La publicité entretient souvent les stéréotypes renforçant le sexisme contre les femmes. Les sources d'informations sont en majorités des hommes, ainsi, le manque d'accès et de contribution des femmes aux médias constitue une menace à la diffusion des informations liés aux questions de genre.

VIII. 2.

ANNEXE 2 | TEXTES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

VIII.2.1. Textes Internationaux

Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, 1981

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979

Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1985

Convention et plateforme d'action de Beijing, 1995

La Résolution 1325 donne la légitimité politique au rôle des Femmes dans la gestion des situations de conflit, post-conflit pour la paix, la sécurité, 2000

Protocole sur la Charte africaine des droits humains et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, 2003

VIII.2.2. Textes nationaux

Le Code de procédure pénale malgache, ordonnance n° 62-052, 1962

Loi n° 2007-022 du 20 août 2007 relative au mariage et aux régimes matrimoniaux

Loi n° 2007-023 du 20 août 2007 sur les droits et la protection des enfants

Loi n° 2007-038 du 14 janvier 2008 modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel

Décret n° 2007- 563 relatif au travail des enfants

Loi n° 2014-040 du 20 Janvier 2015 sur la traite des personnes



VIII. 3.

ANNEXE 3 | LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES



Tableau 7

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	
STRUCTURES	PERSONNES RENCONTRÉES
ANALAMANGA	
UNFPA	Mme ANDRIAMANANA Tolotra Chargé de Programme Genre
	Docteur RATSARAZAKA Solomandresy Chargé de Programme Action Humanitaire
	Mme LOTHE Thérèse Chargé d'Appui au Programme Genre
MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE PROMOTION DE LA FEMME	M. RAVELOJAOANA Haja harimanana Directeur de la Promotion de la Femme
	Mme HARILALA Fara Chef de Service de la Valorisation du Statut de la Femme
	Mme RAHAJAVOLOLONA Lantosoa Chef de Service de la Promotion du Genre
	M. ANDRIAMAMONJY Tahiry Naharijaona Chargé d'études Direction de la Promotion de la Femme
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PMPM	Commissaire RAVELOMANANONY Huguette
	Officier de Police Judiciaire HASSAN Mouigni
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	Mme RAZAFINDRANAZY RASOELIARIMANANA Eulalie
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Mme RAZAFINDRALAMBO Prisca Directeur de l'Encadrement et de l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Secondaire
	Mme RAHELINIRINA Esthella Directeur de l'Office de l'Éducation de Masse et du Civisme
CECJ MANDROSO	Mme RAZAFIMAHENINA Louissette Marie Coordonnateur



Tableau 7

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES (SUITE)	
STRUCTURES	PERSONNES RENCONTRÉES
FIANARANTSOA	
DIRECTION RÉGIONALE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME	Mme RAMAMANANTENASOA Helena Chef de Service de la Promotion du Genre et de la Protection de l'Enfant
	M. RAZARIMANANA Jacquelin Chef du Développement Social
	Mme ANDRIAMIHARISOA Tiana Voahirana Chef SDPPSPF Fianarantsoa
	M. RAHERINDRAINNY Fidilaza Chef SDPPSPF Vohibato
	M. RAKOTONDRAMAVO Louis Pierre Chef SDPPSPF Isandra
	Mme DIANELA Eliasy Cinna Chef SDPPSPF Lalangina
	Mme RASOANANDRASANA Lucienne Collaborateur SDPPSPF Lalangina
DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	Dr HAJANDRAIBE Marie Michel Chef de Service Médico-Sanitaire
	Mme RAZANAJAONINA Georgine Responsable Partenariat
DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Mme RAZAFIMBELO Esther Inspecteur
	Mme MADELEINE Marie Commissaire
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	RAKOTOVAO Herimanalina Pierrette Chef de Service des Interventions et de la Société Civile RNM
FISA	Dr. ANDRIANJAVONY Jean Adrian Coordonnateur Régional
CAFF	Mme RAZAINANDRIANINA Olisoa Intervenant Social
FIANTSO	Mr. RANDRIANARIVO Abel Président de la plateforme de lutte contre les VBG



CHAPITRE IX

Bibliographie



- Plan d'Action National Genre et Développement, Madagascar, 2004-2008
- Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme, Madagascar, Système des Nations Unies, 2000
- Rapport sur la violence à l'égard des femmes et des fillettes à Madagascar, Système des Nations Unies, 2003
- Plan National de Développement 2015-2019, Madagascar
- Plan de mise en œuvre du Plan National de Développement 2015-2019, Madagascar
- Plan National de Lutte contre la Traite des Personnes 2015-2019, OIM
- Migration à Madagascar, Profil National 2013, OIM
- Manuel de prise en charge psychosociale des victimes/survivants(es) de violence basée sur le genre, Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la femme, UNFPA, 2013
- Violence conjugale, manuel à destination des acteurs confrontés à cette problématique par ONG ENDA OI
- Violence à l'égard des femmes, OMS 2008
- Rapport d'élaboration du guide de référence et des modules de formation pour la prise en charge intégrée des victimes de violence et des groupes vulnérables dans les domaines psychosocial, médical et juridique, UNDP/UNICEF/UNFPA, 2014
- Guide de référence sur la prise en charge intégrée des victimes de violence et des groupes vulnérables dans les domaines psychosocial, médical et juridique, UNDP/UNICEF/UNFPA, 2014
- L'Enquête de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD), réalisé au niveau national en 2012/2013
- Enquête Nationale sur l'Emploi et le secteur Informel, Institut National de la Statistique Madagascar, 2012
- Projet de mise en place de mécanismes de suivi des violences sexuelles et basées sur le genre et de l'accès à la justice, Edeny Andriamizana, UNDP, 2012
- Évaluation du mécanisme de suivi et de réduction de la violence basée sur le genre à Madagascar, rapport final, UNFPA, 2010
- État des lieux sur le traitement des cas d'abus et de violence sexuelle basée sur le genre par le système formel et informel Tuléar I, Faly Hery Rasoanaivo, 2011
- État des lieux sur le traitement des cas de violences sexuelles et basées sur le genre dans la ville de Diégo Suarez, Carole Berrih, 2011
- Enquête Démographique et de Santé EDSMD-IV, Institut National de la Statistique Madagascar, 2008-2009
- Les violences contre les femmes, Maryse Jaspard, collection Repères, découverte, juin 2006
- Inter-Agency Standing Committee (IASC) : Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire : Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence, 2005.
- Plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, Maroc, Secrétariat d'État chargé de la Famille et de l'Enfance, 2005
- Costed National Action Plan for gender Based Violence for the Republic of Seychelles, Ministry of Health and Social development/ UNIFEM, 2011
- Crise et violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire : résultats des études et principaux défis, 2008
- Methodological approach to identify and assess good practices on prevention and protection from domestic violence, EIGE's study, 2012.



